



**Séance ordinaire du comité exécutif
du mercredi 9 octobre 2013**

ORDRE DU JOUR PUBLIC

10 – Sujets d'ouverture

10.001 Ordre du jour

CE Direction générale , Direction du greffe

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif

20 – Affaires contractuelles

20.001 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement
- 1136135008

Conclure avec Louis Hébert Uniforme Inc. une entente-cadre d'une durée de 36 mois pour la fourniture des vêtements de protection individuelle contre les arcs et les chocs électriques - Appel d'offres public 13-12985 (1 soumissionnaire) - Montant total estimé: 237 253,21 \$, taxes incluses

Compétence d'agglomération : Dépenses mixtes

20.002 Contrat de services professionnels

CE Eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1130362002

Accorder un contrat à Avizo experts-conseils inc. pour la fourniture de services et d'installation d'appareils de mesure de débit dans différents collecteurs principaux de l'agglomération de la Ville de Montréal pour une période de 24 mois, pour une somme maximale de 426 700,20 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5058-EC-13 - (3 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.003 Contrat de services professionnels

CE Qualité de vie , Espace pour la vie - 1136365005

Accorder un contrat de services professionnels à Services intégrés Lemay et associés inc. pour l'élaboration du programme fonctionnel et technique du Biodôme renouvelé pour une somme maximale de 56 836,73 \$, taxes incluses - Appel d'offres public #13-13127 - (4 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin

20.004 Contrat de services professionnels

CE Qualité de vie , Espace pour la vie - 1136365004

Accorder un contrat de services professionnels à CGA Architectes inc. pour l'élaboration du programme fonctionnel et technique du projet du Pavillon de verre au Jardin botanique, pour une somme maximale de 69 053,98 \$, taxes incluses - Appel d'offres public # 13-13126 - (2 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin

20.005 Contrat de services professionnels

CE Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement - 1135255001

Accorder un contrat de services professionnels au Groupe IBI/DAA Inc. afin d'élaborer un plan stratégique de développement pour le réseau des parcs-nature, pour une somme maximale de 127 883,47 \$, taxes incluses. - Appel d'offres public (13-13037) - (5 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin

Compétence d'agglomération : Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé

20.006 Contrat de services professionnels

CE Qualité de vie , Bureau du Mont-Royal - 1130078002

Accorder un contrat de services professionnels à la firme MBRODEUR CONSULTANT INC., expert-conseil spécialisé en histoire de l'architecture et patrimoine, pour effectuer des recherches et rédiger 65 fiches-inventaires sur les bâtiments résidentiels du mont Royal pour diffusion sur le site Internet officiel du Mont-Royal pour une somme maximale de 72 865,41 \$, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation (no 13-13119) - (1 soumissionnaire) / Approuver un projet de convention à cette fin

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux pour la mise en valeur des biens, sites et arrondissements reconnus par la Loi sur les biens culturels

20.007 Entente

CE Société du Parc Jean-Drapeau , Direction - 1136101002

Approuver l'avenant à la convention d'aide financière (subvention) liée au Programme de soutien aux installations sportives et récréatives qui avait été conclue initialement entre le Ministère de l'éducation, du loisir et du sport (MELS) et la Société du parc Jean-Drapeau (SPJD), afin que la Ville de Montréal soit désignée comme bénéficiaire. Approuver à cet effet la réception d'une subvention de 795 592 \$ du MELS à la Ville de Montréal, liée aux travaux d'immobilisation de la Ville, lesquels ont été réalisés par la Société du parc Jean-Drapeau

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Parc Jean-Drapeau

20.008 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Qualité de vie , Direction de la diversité sociale - 1136368001

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 120 000 \$ à cinq organismes pour les années 2013 et 2014, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013 - 2015) et en lien avec le Plan d'action municipal pour les aînés 2013 - 2015 élaboré dans le cadre de la démarche MADA / Approuver les projets de convention à cet effet

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté

20.009 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Qualité de vie , Direction de la diversité sociale - 1134251003

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 173 000 \$ à sept organismes pour la période 2013 - 2014, dans le cadre de l'Entente administrative pour l'accueil et l'intégration des immigrants conclue entre la Ville de Montréal et le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) et de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville-MESS 2013 - 2015) / Approuver les projets de convention à cet effet

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté

20.010 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement - 1134240002

Accorder une contribution financière, non récurrente, au montant de 5 000 \$ à l'Association québécoise pour la promotion de l'éducation relative à l'environnement (AQPERE), organisme à but non lucratif, pour organiser et réaliser le 13e Colloque en éducation relative à l'environnement de Montréal / Approuver le protocole d'entente à cet effet

Compétence d'agglomération : Élimination et la valorisation des matières résiduelles, ainsi que tout autre élément de leur gestion si elles sont dangereuses, de même que l'élaboration et l'adoption du plan de gestion de ces matières

20.011 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Qualité de vie , Direction de la diversité sociale - 1133684002

Accorder un soutien financier non récurrent de 30 000 \$ à Réseau Réussite Montréal, pour le soutien à ses activités régulières, pour l'année 2013, à même le budget de la Direction de la diversité sociale / Approuver un projet de convention à cet effet

30 – Administration et finances

30.001 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Police , Direction des opérations - Services aux citoyens - 1136226001

Autoriser le déplacement de la traverse d'écoliers située à l'intersection des rues Décarie et Deguire dans le secteur du poste de quartier 7, arrondissement Saint-Laurent, à l'intersection des rues Guertin et Tassé dans le secteur du poste de quartier 7, arrondissement Saint-Laurent

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

30.002 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Police , Direction des opérations - Services aux citoyens - 1133030001

Autoriser le déplacement de la traverse d'écoliers située à l'intersection du boulevard Robert et de la rue Honfleur dans le secteur du poste de quartier 42 dans l'arrondissement de St-Léonard vers l'intersection de la rue de Côme et de la rue Lachenaie, dans le secteur du poste de quartier 42, dans le même arrondissement

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

30.003 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

30.004 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

30.005 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

40 – Réglementation

40.001 Règlement - Adoption

CE Direction générale , Direction du greffe - 1133599004

Adoption d'un règlement modifiant le Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008) afin d'y intégrer des dispositions relatives à la tenue de ses séances en public

50 – Ressources humaines

50.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

60 – Information

60.001 Dépôt

CE Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1133751017

Prendre acte de l'énoncé de l'intérêt patrimonial du site des bâtiments portant les numéros 161-175, rue de la Montagne et 1193-1201, rue Wellington, situés dans l'arrondissement du Sud-Ouest

60.002 Dépôt

CE Direction générale , Direction du greffe - 1132714013

Prendre connaissance du rapport et des recommandations de la Commission permanente sur le transport et les travaux publics portant sur la traversée de la rue: Comment accroître la sécurité et le confort des piétons?

Compétence d'agglomération : Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération

60.003 Dépôt

CE Direction générale , Direction du greffe - 1133624005

Prendre connaissance du rapport et des recommandations de la Commission permanente sur les finances et l'administration relativement à la possibilité d'offrir des nouveaux modes de paiement des taxes municipales

60.004 Dépôt

CE Direction générale , Direction du greffe - 1133624006

Prendre connaissance du rapport et des recommandations de la Commission permanente sur les finances et l'administration relativement à la consolidation du statut de la Commission de la fonction publique de Montréal (CFPM)

60.005 Dépôt

CE Direction générale , Direction du greffe - 1133624007

Prendre connaissance du rapport et des recommandations de la Commission permanente sur les finances et l'administration suite à l'Étude du Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2014-2016 de la Ville de Montréal et de l'agglomération

60.006 Dépôt

CE Direction générale , Direction du greffe - 1133624008

Prendre connaissance du rapport et des recommandations de la Commission permanente sur les finances et l'administration suite à l'Étude publique du Rapport annuel du Vérificateur général pour l'exercice 2012

70 – Autres sujets

70.001 Levée de la séance

CE Direction générale , Direction du greffe

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CE :	25
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM :	0
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG :	1



Dossier # : 1136135008

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Dépenses mixtes
Projet :	-
Objet :	Conclure avec Louis Hébert Uniforme Inc. une entente-cadre d'une durée de 36 mois pour la fourniture des vêtements de protection individuelle contre les arcs et les chocs électriques - Appel d'offres public 13-12985 (1 soumissionnaire) - Montant total estimé: 237 253.21 \$, taxes incluses.

Il est recommandé :

1. de conclure une entente-cadre d'une durée de 36 mois, pour la fourniture sur demande des vêtements de protection individuelle contre les arcs et les chocs électriques;
2. d'accorder au seul soumissionnaire Louis Hébert Uniformes Inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12985 et au tableau de prix reçus ci-joint ;
3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2013-09-30 09:59

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de
l'approvisionnement

IDENTIFICATION

Dossier # :1136135008

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Dépenses mixtes
Projet :	-
Objet :	Conclure avec Louis Hébert Uniforme Inc. une entente-cadre d'une durée de 36 mois pour la fourniture des vêtements de protection individuelle contre les arcs et les chocs électriques - Appel d'offres public 13-12985 (1 soumissionnaire) - Montant total estimé: 237 253.21 \$, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier a pour objet de conclure un contrat pour la fourniture de vêtements de protection individuelle contre les arcs et les chocs électriques avec **Louis Hebert Uniformes Inc.**, suite à l'appel d'offres public 13-12985, lancé le 27 mai 2013. Cet appel d'offres a été publié dans le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec ainsi que dans le journal La Presse pour une période de 15 jours, du 27 mai 2013 au 12 juin 2013.

Étant donné la complexité technique des vêtements faisant l'objet du présent appel d'offres, la Direction de l'Approvisionnement a demandé un échantillon de chacun des produits proposés, tel que stipulé à l'article 10 des "Clauses administratives particulières" du cahier de charges. La période pour la fourniture de l'échantillon a été du 14 juin 2013 au 8 juillet 2013. L'analyse de conformité de l'échantillon proposé a été finalisée le 22 août 2013. Un des produits, le polar n'était pas confectionné dans le tissu demandé par le devis. Un échantillon de tissu qui respecte nos spécifications a été demandé au soumissionnaire. Il a été déposé le 16 septembre. Le rapport d'analyse de conformité a été finalisé le 23 septembre.

La période de validité des soumissions est de cent vingt (120) jours calendrier suivant la date fixée pour l'ouverture des soumissions. Elle prendra fin le 9 octobre. Suite à la demande de la Ville, le soumissionnaire a confirmé le maintien intégral de l'offre déposée jusqu'au 31 décembre 2013 (voir Pièces jointes).

Pendant le processus de sollicitation des marchés, on a émis deux (2) addenda : le premier, émis le 10 juin 2013 pour modifier la grosseur du fil utilisé à l'assemblage et le deuxième, émis le 11 juin 2013 pour apporter une correction au nom du fil d'assemblage.

La dernière entente conclue par la Ville pour le même type des vêtements de protection avait la période de validité du 9 février 2011 au 7 février 2014 ou jusqu'à concurrence,

avant la fin de cette période, d'achats totalisant 111 096.09 \$. En octobre 2012, la consommation sur cette entente a atteint le montant de 165 958 \$. À ce moment, Louis-Hébert Uniformes a demandé et la Ville a accepté de mettre fin au contrat (en se prévalant du dépassement du montant prévu). La raison était l'acquisition de son fournisseur principal de tissu par une autre entreprise ce qui enjoindrait des délais et des coûts hors de son contrôle.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE11 0062 - 19 janvier 2011 - Conclure avec Louis-Hébert Uniforme inc. une entente-cadre collective d'une durée de 36 mois pour la fourniture sur demande de manteaux et polars de protection individuelle contre les arcs et les chocs électriques (protection niveau 2) - Appel d'offres public 10-11414 (2 soum.) - (Montant estimé : 111 096,09 \$)

DESCRIPTION

L'amélioration des connaissances sur les arcs électriques et de leurs conséquences sur la vie des travailleurs, jumelée à l'évolution des textiles de protection, a amené un accroissement de la sécurité des travailleurs. La nouvelle norme canadienne sur la sécurité en matière d'électricité au travail (CSA Z462 - 12) définit, entre autres, des exigences pour la tenue vestimentaire afin d'assurer la protection des travailleurs dans leurs tâches respectives d'installation, d'entretien et de réparation de systèmes électriques (travail sous tension). C'est dans un souci de voir à la sécurité de ses employés que la Ville de Montréal désire doter ses électriciens d'un équipement de protection individuel contre les arcs électriques pour ses quelques 160 travailleurs du domaine électrique, répartis au sein des diverses unités administratives, services corporatifs et arrondissements confondus.

La collecte des besoins pour ces pièces d'équipement de protection a été effectuée auprès du comité qui réunit tous les services et arrondissements de la Ville qui emploient des électriciens. Pour répondre aux exigences de la norme sur la sécurité en matière d'électricité au travail (CSA Z462 - 12), le comité a identifié quatre articles vestimentaires nécessaires pour la protection de ses employés, soit : le manteau 3-1 et le polar qui assurent une protection de niveau 2, la salopette hivernale pour une protection de niveau 3 et la combinaison d'été pour une protection de niveau 2. Le fournisseur est responsable d'adapter les articles faisant l'objet de ce contrat à tout changement à la hausse de cette norme.

La Ville de Montréal recherche par ce contrat, des entreprises capables à lui fournir, pour une période de trente-six (36) mois à compter de la date d'octroi, la fourniture, sur demande, des vêtements de protection individuelle contre les arcs et les chocs électriques (protection niveau 2 et 3) pour les électriciens de son organisation, le tout suivant les spécifications et les exigences définies aux documents d'appel d'offres 13-12985. Cet appel d'offres prévoit deux possibilités de prolongation de douze (12) mois chacune, suite à une entente écrite entre la Ville et l'adjudicataire. Le renouvellement du contrat devra respecter l'intégralité des termes du présent appel d'offres.

JUSTIFICATION

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, la Direction de l'Approvisionnement a effectué un estimé préalable de la dépense s'élevant à 350 000 \$, taxes incluses, pour une période de trente-six (36) mois. Cette estimation est basée sur l'historique d'achat et sur le prix payé pour ces vêtements, selon la dernière entente. Pour les besoins de l'appel d'offres, les quatre produits de protection ont été regroupés selon les tissus nécessaires en deux groupes. Les articles d'hiver, soit le manteau, le polar et la salopette hivernale ont formé le groupe 1, la combinaison a constitué elle seule le groupe 2. Il est stipulé au cahier de charges que le contrat sera octroyé par groupe

d'articles, au plus bas soumissionnaire conforme.

Suite à cet appel d'offres, huit (8) firmes se sont procuré le document d'appel d'offres: 3M Canada Compagnie, Imrico Ltée, Linde Canada, Louis-Hébert Uniformes Inc., Lumen, Outdoor Outfit, Stedfast Inc. Et VK Uniforms Inc.

Seulement la firme Louis-Hébert Uniformes Inc., a déposé une soumission conforme (voir la grille d'analyse en Pièces jointes).

Les échantillons de conformité et les tests de laboratoire demandés à ce soumissionnaire pour la vérification technique se sont avérés conformes aux exigences de cet appel d'offres (le rapport d'analyse annexé en Pièces jointes).

FIRME SOUMISSIONNAIRE	PRIX DE BASE	TOTAL
LOUIS HEBERT UNIFORME INC.	237 253.21 \$	237 253.21 \$
Dernière estimation réalisée par la Direction de l'approvisionnement	350 000.00 \$	350 000.00 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation)		- 112 746.79 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme - estimation)/estimation) x 100		- 32.21%

L'écart négatif de 32.21% entre l'estimé et le prix soumis est justifié par le manque d'historique de consommation et de prix pour la salopette hivernale et pour la combinaison, étant donné qu'il s'agit des nouveaux produits pour la Ville. Ces produits sont développés récemment par la Ville, on n'a pas trouvé sur le marché des produits équivalents pour pouvoir estimer plus précisément les prix.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Voici une comparaison des prix par rapport au contrat précédent.

Article	Ancien prix	Prix 2013-2015	Écart prix
Manteau 3-1	482.75	525.00 \$	8.75%
Polar	132.4	142.40 \$	7.75%
Salopette	NIL	310.20 \$	
Combinaison	NIL	153.90 \$	

Selon le fournisseur, les faits marquants qui, au cours des dernières années, ont influencé le coût de fabrication des produits visés par le présent appel d'offres sont :

- le coût de la main-d'œuvre qui augmente de 2 % par année;
- le coût des matériaux bruts qui a augmenté de 3 % en 2012 et de 2,7 % en 2011;
- le coût des autres composantes (fermeture éclair, bouton de pression, fil, bandes réfléchissantes, broderie) qui augmente de 2,5 % par année
- la fermeture d'un fournisseur de matière première.

Il s'agit d'une entente-cadre sans imputation budgétaire. Les achats seront effectués sur demande. Tous les arrondissements de la Ville ainsi que certains services corporatifs (notamment la Direction des immeubles et le Service de l'eau) pourront faire appel à cette entente-cadre; elle pourrait donc encourir des dépenses d'agglomération. Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une appropriation de crédits.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dans le souci de protection de l'environnement, la Ville encourage l'utilisation d'emballages, constitués de matières recyclées et recyclables qui sont exemptes de substances toxiques. Nous collaborons avec le fournisseur pour trouver de solutions d'emballage ayant un impact minimal sur l'environnement dans la mesure où les qualités du produit ne sont pas affectées.

De plus, la fabrication de vêtements est faite au Québec, ce qui a pour effet de réduire l'émission de gaz à effet de serre due au transport des marchandises. Cela permet également de promouvoir une entreprise québécoise et l'économie locale pour un développement solidaire et durable.

Toutefois, la clause de protection de l'environnement n'est pas discriminatoire dans le processus d'appel d'offres.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'absence d'une entente-cadre alourdirait le processus d'approvisionnement en obligeant la négociation à la pièce en plus de faire perdre à la Ville la possibilité d'économie d'échelle.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : novembre 2013

Début du contrat : novembre 2013

Une entente-cadre sera émise par la Direction de l'Approvisionnement auprès de l'adjudicataire suite à l'adoption de la résolution.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le document comprend les dispositions générales visant à favoriser la transparence (prévention de la collusion et de la fraude).

Aucune dérogation aux règles de régie interne municipale.

Le présent dossier est conforme aux encadrements administratifs suivants :

- Politique de gestion contractuelle;
- Politique d'approvisionnement de la Ville de Montréal;
- Confidentialité des estimations des contrats.

Adjudicataire recommandé:

Il est recommandé de conclure une entente-cadre d'une durée de trente six (36) mois avec deux (2) options de prolongation de 12 mois chacune, avec **Louis Hébert Uniformes Inc.**, pour la fourniture sur demande des vêtements de protection contre les arcs électriques, pour un montant total de **237 253.21 \$**.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dana Roxana RACASAN OANCEA
Agent d'approvisionnement II

Tél : 514 872-6717

Télécop.: 514 872-9693

ENDOSSÉ PAR

Danielle CHAURET
Chef de section ress.matérielles

Tél : 514-872-1027

Télécop. : 514 872-2519

Date d'endos. : 2013-09-16

Dossier # :1136135008



Dossier # : 1130362002

Unité administrative responsable :	Eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Avizo experts-conseils inc. pour la fourniture de services et d'installation d'appareils de mesure de débit dans différents collecteurs principaux de l'agglomération de la Ville de Montréal pour une période de 24 mois, pour une somme maximale de 426 700,20 \$, taxes incluses – Appel d'offres public 5058-EC-13 – 3 soumissionnaires.

Il est recommandé:

- 1- d'accorder un contrat à Avizo Experts-conseils inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de 24 mois, pour la fourniture de services et d'installation d'appareils de mesure de débit dans différents collecteurs principaux de l'agglomération de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit une somme maximale de 426 700,20 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5058-EC-13;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Chantal MORISSETTE **Le** 2013-09-25 08:47

Signataire :

Chantal MORISSETTE

Directrice principale - Service de l'eau
Eau , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1130362002

Unité administrative responsable :	Eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Avizo experts-conseils inc. pour la fourniture de services et d'installation d'appareils de mesure de débit dans différents collecteurs principaux de l'agglomération de la Ville de Montréal pour une période de 24 mois, pour une somme maximale de 426 700,20 \$, taxes incluses – Appel d'offres public 5058-EC-13 – 3 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Une des principales activités de la division hydraulique de la Direction de l'épuration des eaux usées (DEEU) est d'établir la capacité des collecteurs principaux de tous les bassins versants sur le territoire de l'agglomération avec le logiciel spécialisé PCSWMM en écoulement hydraulique.

En pratique, il est toutefois très difficile de simuler adéquatement l'hydrologie d'un milieu urbain à partir de la représentation d'un modèle informatique. La calibration et la validation par des mesures effectuées sur le terrain sont donc des étapes très importantes dans l'élaboration de modèles hydrologiques.

Des mesures pluviométriques et de débits obtenues par une campagne de mesure en direct dans les réseaux permettent alors de préciser la nature des sollicitations hydrologiques propres au bassin étudié. Cette calibration permet de réviser la modélisation le cas échéant et ainsi, de pouvoir y attribuer un niveau de précision élevé, basé sur des mesures comparatives réelles et concrètes.

Un appel d'offres public a été lancé le 21 juin 2013 et publié sur le site SEAO et dans le journal La Presse. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 10 juillet 2013. La validité des soumissions est de 120 jours. Le montant des contingences prévues au contrat est de 10 %.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE12 1422 - 29 août 2012 - Accorder un contrat à la firme Avizo Experts-conseils inc. pour la fourniture de services et d'installation d'appareils de mesure de débit dans différents collecteurs principaux de l'agglomération de la Ville de Montréal pour une période de 36 mois, pour une somme maximale de 326 151,21 \$, taxes incluses – Appel d'offres public 5042-EC-12 – 2 soumissionnaires.

CE11 0577 – 27 avril 2011 – Accorder un contrat à la firme EnviroServices inc. pour la fourniture de services et d'installation d'appareils de mesure de débit dans différents collecteurs principaux de l'agglomération de la Ville de Montréal pour une période de trois ans au prix total approximatif de 254 580,77 \$ - Appel d'offres public 5039-EC-11 - (2 soumissionnaires conformes).

DESCRIPTION

Le contrat prévoit la fourniture et l'installation d'appareils de mesures de débit à des endroits stratégiques et selon les besoins de la Ville :

- fourniture et installation temporaire d'appareils de mesures de débit;
- fourniture et installation temporaire de pluviomètres;
- suivi des instruments de mesure;
- collecte des données;
- démobilisation des équipements;
- compilation des résultats et remise de rapports.

Le contrat sera de vingt quatre (24) mois à raison de cinq à six campagnes de mesure par année selon les besoins de la DEEU. Le nombre de points de mesure par campagne sera en fonction de la grandeur du bassin versant à modéliser.

JUSTIFICATION

Le contrat précédent à débuté en septembre 2012, était d'une durée de trois ans ou jusqu'à épuisement des crédits disponibles. Depuis septembre 2012, les études du comportement hydraulique, et de ce fait les campagnes de mesures, ont été plus nombreuses. Les crédits disponibles seront épuisés à la mi-novembre 2013.

Depuis quelques années, la Ville de Montréal subit de plus en plus d'événements pluviaux extrêmes causant des refoulements d'égouts dans les sous-sols et inondant les rues, les boulevards et les autoroutes.

Dans le but de planifier et de concevoir des réseaux d'égouts et des ouvrages connexes selon les règles de l'art et à des coûts raisonnables, l'approche par l'utilisation de modèles informatiques est rentable. Dans l'analyse de solutions et dans l'élaboration des plans directeurs de drainage des bassins versants de l'agglomération de la Ville de Montréal, la modélisation des réponses hydrologiques des bassins versants et du comportement hydraulique des collecteurs principaux est donc primordiale.

Toutefois, il est important de vérifier la validité des réponses du logiciel spécialisé par des mesures de débit et de pluviométrie en temps de pluie des réseaux unitaires et dans une moindre mesure pour les débits de temps sec et en temps de pluie des réseaux combinés.

Cinq (5) entreprises se sont procurées les documents d'appel d'offres et trois ont présenté une soumission. Les compagnies Exeltec et MécanicAction (2009) inc. n'ont pas répondu à l'appel d'offres.

Tableau d'analyse des soumissions
Appel d'offres public 5058-EC-13

Firmes soumissionnaires	Prix (avec taxes)	Contingences (avec taxes)	Total (avec taxes)
1. Avizo Experts-Conseils Inc.	387 909,27 \$	38 790,93 \$	426 700,20 \$
2. EnviroServices Inc.	417 158,05 \$	41 715,80 \$	458 873,85 \$
3. Simo Management Inc.	462 264,33 \$	50 798,06 \$	513 062,39 \$
Estimation interne des professionnels	433 743,19 \$	43 374,32 \$	477 117,51 \$
Coût moyen des soumissions reçues			466 212,15 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			9,26%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)			86 362,19 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)			20,24%
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (\$)			(50 417,31 \$)
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (%)			-10,57%
Écart entre la plus basse conforme et la deuxième plus basse (\$)			(32 173,65 \$)
Écart entre la plus basse conforme et la deuxième plus basse (%)			-7,01%

Une erreur de calcul s'est glissée au bordereau de soumission de la firme Simo Management inc. La correction a été apportée au tableau d'analyse des soumissions.

L'écart de prix entre l'estimation interne et le plus bas soumissionnaire conforme est favorable de 10,57 %. Cet écart s'explique en grande partie par les articles du bordereau relatifs aux mesures de débit, suivi, compilation des résultats et rédaction de rapports lesquels représentent 65 % des coûts totaux du contrat.

Il est difficile de prévoir la durée de ce type de contrat car il est tributaire des demandes en mesure des ingénieurs et aussi de la météo.

L'évolution des dépenses de ce contrat dépend des demandes des ingénieurs et de la priorisation des bassins à mesurer. Certains bassins doivent être priorisés à cause des poursuites liés aux refoulements d'égouts en temps de pluies sévères et d'autres dans le but de caler le modèle hydraulique pour produire le plan directeur. Par exemple, à l'été 2013, un seul bassin a été mesuré tandis que présentement, à l'automne 2013, 5 bassins sont mesurés. Le service a une petite idée de ce qui sera mesuré à l'été 2014 mais les données à plus long terme sont inconnues.

De plus, la durée des campagnes dépend du nombre et de l'importance des événements pluvieux qui sont mesurés. Par exemple, à l'été et à l'automne 2012, il n'y pas eu beaucoup de pluie, ce qui a forcé le prolongement de certaines campagnes jusqu'en décembre 2012. Certaines campagnes ont donc duré 25 semaines. Par contre, à l'été 2013, seulement 8 semaines de mesure ont été nécessaires pour obtenir des mesures satisfaisantes en temps de pluie. Il est difficile de prévoir la durée de la campagne cet automne. Pour l'instant, un seul événement important a été mesuré.

Il est donc recommandé d'octroyer le contrat à la firme Avizo Experts-Conseils inc. au prix de sa soumission, soit 426 700,20 \$, taxes incluses.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire recommandé n'est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles (RENA) ont été faites. Une attestation valide délivrée le 26 juin 2013 par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission, laquelle sera revalidée au moment de l'octroi du contrat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense est prévue au budget de fonctionnement 2013 de la Direction de l'épuration des eaux usées du Service de l'eau et sera priorisée lors de la confection des budgets 2014 et 2015.

Les crédits requis pour l'octroi de ce contrat sont de 426 700,21 \$, taxes incluses. Cette dépense représente un coût net pour l'agglomération de 408 143,98 \$ lorsque diminuée de la ristourne fédérale et sera imputée comme suit :

Division : Collecteurs et bassins
Objet de dépenses : Autres services techniques

La répartition annuelle des coûts du contrat est comme suit :

	<u>2013</u>	<u>2014</u>	<u>2015</u>	<u>Total</u>
Avant taxes	26 848,32 \$	262 473,37 \$	81 802,64 \$	371 124,33 \$
Taxes incluses	30 868,86 \$	301 778,76 \$	94 052,59 \$	426 700,20 \$
Taxes nets - coûts pour l'agglomération	29 526,44 \$	288 655,09 \$	89 962,45 \$	408 143,98 \$

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pratiquer une gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les mesures de débit des collecteurs permettent d'attribuer un niveau de confiance plus élevé aux modèles hydrauliques. Un refus d'octroyer le contrat aurait les conséquences suivantes :

- les modèles ne seront basés sur aucune mesure de débit;
- les solutions proposées ne seront pas optimales et plus coûteuses.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ce dossier ne comporte aucun enjeu de communication, tel que convenu avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

La durée des services prévue est de vingt quatre (24) mois. Les travaux seront réalisés au besoin et à la demande de la DEEU.

- Octroi de contrat : octobre 2013
- Début des travaux : octobre 2013
- Fin des travaux prévus : octobre 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les clauses en prévention de la collusion et la fraude sont incluses dans les clauses administratives générales des documents d'appel d'offres.

Le contrat respecte les encadrements suivants :

- politique de gestion contractuelle;
- politique d'approvisionnement;
- encadrement: Contingences, incidences et déboursés dans tous les contrats;
- encadrement: Confidentialité des les estimations de contrat.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Eau , Direction de l'épuration des eaux usées (Francis REID)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Raymond VALADE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claudie DE BELLEFEUILLE
AG.APPRO.NIV.2

Tél : 514-280-6534
Télécop.: 514-280-4387

ENDOSSÉ PAR

Richard FONTAINE
Directeur

Tél : 514 280-3706
Télécop. : 514 280-4387
Date d'endos. : 2013-09-10

**Dossier # : 1136365005**

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Espace pour la vie , Soutien à la gestion , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à Services intégrés Lemay et associés inc. pour l'élaboration du programme fonctionnel et technique du Biodôme renouvelé pour une somme maximale de 56 836.73 \$ (contrat 49 209.30 \$ + contingences 2 460.46 \$ + incidences 5 166.97 \$), taxes incluses - Appel d'offres public #13-13127 - quatre (4) soumissionnaires / Approuver un projet de convention à cette fin

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 56 836.73 \$, taxes incluses, pour l'élaboration du programme fonctionnel et technique du projet du Biodôme renouvelé, comprenant toutes les contingences et les frais incidents ;
2. d'approuver un projet de convention par lequel Services intégrés Lemay et associés inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 49 209.30 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public #13-13127 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
3. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Charles-Mathieu BRUNELLE **Le** 2013-09-25 08:59

Signataire :

Charles-Mathieu BRUNELLE

Directeur
Qualité de vie , Espace pour la vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1136365005

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Espace pour la vie , Soutien à la gestion , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à Services intégrés Lemay et associés inc. pour l'élaboration du programme fonctionnel et technique du Biodôme renouvelé pour une somme maximale de 56 836.73 \$ (contrat 49 209.30 \$ + contingences 2 460.46 \$ + incidences 5 166.97 \$), taxes incluses - Appel d'offres public #13-13127 - quatre (4) soumissionnaires / Approuver un projet de convention à cette fin

CONTENU

CONTEXTE

D'ici le 375^e anniversaire de Montréal, en 2017, Espace pour la vie s'est engagé à réaliser un ambitieux plan d'investissement de 189,3 M\$ qui permettra de positionner Montréal comme porte-étendard d'un vaste mouvement planétaire en faveur de la biodiversité ; un vaste mouvement visant à inventer de nouvelles façons de vivre, rapprochant l'humain de la nature.

Déployés au cœur d'institutions prestigieuses, véritables joyaux du patrimoine montréalais, ces investissements permettront également d'accroître significativement la fréquentation et les revenus autonomes d'Espace pour la vie. 2,4 millions de visiteurs sont attendus chaque année d'ici 2017, soit une hausse de plus de 40% par rapport à 2009, année de lancement du plan d'affaires.

Ainsi, après l'ouverture du Centre sur la biodiversité de l'Université de Montréal au Jardin botanique en mars 2011 et celle du Planétarium Rio Tinto Alcan le 6 avril 2013, deux institutions d'envergure internationale qui révolutionnent les façons de faire dans leurs domaines respectifs, Espace pour la vie a amorcé la réalisation de trois de ses autres projets majeurs: la Métamorphose de l'Insectarium, le Biodôme renouvelé et le Pavillon de verre au Jardin botanique.

Dans tous ses projets, l'approche d'Espace pour la vie en vue d'atteindre ses objectifs consiste à offrir des expériences fortes, émotives et distinctives, qui ravivent nos liens avec la nature.

En 2012 et 2013, plusieurs étapes « avant-projet » ont été franchies concernant le Biodôme renouvelé. Les grandes orientations de ce projet ont été élaborées comme suit :

Fier de ses 20 ans, le Biodôme attire toujours un grand nombre de visiteurs du Québec et de partout ailleurs dans le monde. Sa popularité ne se dément pas. Il importe cependant qu'il relance des réflexions sur la nature sous d'autres perspectives plus percutantes, afin de stimuler des changements réels de comportement envers la nature. Le Biodôme sera ainsi

repensé de façon à faire prendre conscience des efforts déployés pour reconstituer la nature et montrer à quel point elle est ingénieuse et absolument impossible à remplacer à grande échelle. En rendant les visites plus immersives, introspectives et émotives, en offrant d'autres perspectives sur les écosystèmes, il mettra sur des expériences qui éveillent tous les sens. Le projet vise l'intérieur du Biodôme (les écosystèmes et les aménagements des espaces publics comme la cafeteria, la boutique, les salles d'exposition, l'accueil, etc.). L'architecture du bâtiment ne sera pas modifiée, mais sera mise en valeur.

En vue du lancement du concours d'architecture pour le Biodôme renouvelé, il est nécessaire d'effectuer le programme fonctionnel et technique qui servira de guide pour les candidats à ce concours.

Ainsi, après avoir obtenu l'autorisation du comité exécutif le 14 août 2013, l'appel d'offres public a été publié dans le journal La Presse et dans le système électronique d'appel d'offres (SEAO) sous le numéro 13-13127, le mercredi 21 août 2013 pour une remise des offres le 9 septembre 2013.

Deux (2) addenda ont complété cet appel d'offres. Le premier a été envoyé le 29 août 2013 et répondait à un certain nombre de questions posées par les candidats. Le second a été envoyé le 3 septembre 2013 et confirmait la date de remise des offres au 9 septembre 2013.

Le délai prévu de validité des soumissions est de 90 jours.

Pour rappel, la réalisation des programmes fonctionnels et techniques requiert les compétences d'un architecte et de plusieurs experts qu'Espèce pour la vie ne possède pas. Par ailleurs, le programme fonctionnel et technique sera réalisé dans un contexte où les délais sont serrés et le projet complexe.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE 131349 - 28 août 2013 - Approuver un projet de convention par lequel Louise Amiot et Suzanne Bergeron architectes, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour préparer et encadrer trois concours pour la réalisation des trois projets d'envergure d'Espèce pour la vie (Métamorphose de l'Insectarium, le Biodôme renouvelé et le Pavillon de verre au Jardin botanique), pour une somme maximale de 73 353.50\$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres sur invitation 13-12923 (#1136365002)

CM 13 0837 - 27 août 2013 - Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 45 000 000 \$ afin de financer les travaux relatifs aux projets Pavillon de verre du Jardin botanique, Métamorphose de l'Insectarium et Biodôme renouvelé (#1131714004).

CE 131175 - 14 août 2013 - Autoriser le lancement de deux appels d'offres publics pour l'élaboration des programmes fonctionnels et techniques du Biodôme renouvelé et du Pavillon de verre au Jardin botanique et d'approuver les critères de sélection et leur pondération qui seront utilisés lors de l'évaluation des soumissions (#1136365001).

CE 130962 - 26 juin 2013 - Autoriser une dépense de 104 617.05\$, taxes incluses, pour préparer et élaborer le programme fonctionnel et technique du projet Métamorphose de l'Insectarium, approuver un projet de convention par lequel CGA Architectes inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 95 898.78\$, taxes incluses, ..., et imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier

décisionnel (#1135991002)

CE 121723 - 17 octobre 2012 - Donner appui aux projets "Écosystème humain" au Biodôme, "Métamorphose" à l'Insectarium et "Pavillon de verre" au Jardin botanique de Montréal, de l'Espace pour la vie, à réaliser à l'occasion du 375e anniversaire de Montréal et confirmer l'engagement de la Ville à assumer les dépenses d'exploitation et d'entretien des installations en cause afin de permettre le dépôt par la Direction générale d'une demande d'aide financière de 45 M\$ au ministère des Affaires municipales, des régions et de l'Occupation du territoire (#1120474004)

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à octroyer un contrat à la firme Services Intégrés Lemay et associés inc., pour fournir les services professionnels pour l'élaboration du programme fonctionnel et technique du projet du Biodôme renouvelé.

Pour précision, le contrat pour l'élaboration du PFT du projet Métamorphose de l'Insectarium a été octroyé par une décision du comité exécutif du 26 juin 2013. L'octroi du contrat pour l'élaboration du PFT du projet du Pavillon de verre est soumis à autorisation au comité exécutif en parallèle du présent dossier décisionnel.

L'adjudicataire qui aura comme mandat d'élaborer le PFT du projet du Biodôme renouvelé, aura notamment pour mission de :

- réaliser les relevés nécessaires du bâtiment ou du terrain d'assise pour l'élaboration du programme fonctionnel et technique;
- énumérer et décrire les contraintes dont les futurs concepteurs devront tenir compte lors des étapes de conceptualisation. Ces contraintes pourraient autant être liées au site, aux contextes environnants, à la technologie, l'échéancier ou autres;
- définir les fonctions principales et proposer les fonctions complémentaires ou accessoires qui animeront le Biodôme renouvelé;
- définir le besoin en espaces et leurs caractéristiques (spatiales, accessibilité, luminosité, éclairage, acoustique etc.) ainsi que les liens qui leurs permettront la meilleure interaction et un usage fonctionnel.

Le bordereau de soumission ne spécifiait pas de contingences. Les honoraires de la firme seront payés à prix forfaitaire, incluant toutes les dépenses découlant du mandat. Un taux horaire sera aussi appliqué dans le cas où des services professionnels supplémentaires seraient requis et autorisés par la Ville. Nous prévoyons 5% du montant de la soumission à titre de contingences pour répondre à ces imprévus.

JUSTIFICATION

Treize (13) firmes ont pris le cahier des charges de l'appel d'offres 13-13127.

Quatre (4) firmes ont déposé des soumissions. Toutes ont été jugées conformes par la Direction de l'Approvisionnement. Après analyse des offres de services, seules trois firmes ont atteint la note de passage de 70 points.

Les raisons invoquées par firmes qui n'ont pas déposées de soumissions sont listées dans l'intervention de la Direction de l'Approvisionnement.

L'analyse des soumissions a donné les résultats suivants :

Les montants indiqués incluent les taxes.

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base	Contingences de 5%	Total
-----------------------	--------------	-------------	--------------	--------------------	-------

Services intégrés Lemay et associés	76	25.6	49 209.30 \$	2 460.46 \$	51 669.76 \$
Jodoin Lamarre Pratte architectes inc.	72.7	12.95	94 739.00 \$	4 736.95 \$	99 475.95 \$
CGA architectes inc.	73.2	7.39	166 713.75 \$	8 335.68 \$	175 049.43 \$
Dernière estimation réalisée à l'interne			90 000.00 \$	4 500.00 \$	94 500.00 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) <i>(l'adjudicataire - estimation)</i>					- 42 830.24 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) <i>((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100</i>					- 45.32 %
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) <i>(2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire)</i>					47 806.19 \$
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%) <i>((2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100</i>					92.52 %

L'estimation du projet a été faite à l'interne, et est basée sur le taux habituellement applicable par les professionnels dans de pareils projets. Cette estimation présente un écart par rapport à la soumission de l'adjudicataire. L'adjudicataire a passé toutes les étapes de sélection du dossier et a obtenu la meilleure note intermédiaire. Cette note intermédiaire est évaluée principalement sur les critères de compréhension du mandat, de l'approche de travail proposée, de la capacité de production et du respect de l'échéancier. Aussi, le comité de sélection a estimé que la firme Lemay et associés a très bien compris le mandat d'élaboration du PFT du Biodôme renouvelé.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût brut associé à ce contrat est de 56 836.73 \$ taxes, contingences et incidences incluses.

Les dépenses attachées au contrat sont détaillées comme suit :
Les montants incluent toutes les taxes.

Montant de la soumission	49 209.30 \$
Montant des contingences (5%)	2 460.46 \$
Montant des incidences (10%)	5 166.97 \$
Total de la dépense	56 836.73 \$

Les incidences concerneront principalement les dépenses de relevés du bâtiment, d'études techniques et muséales complémentaires.

Ce montant est déjà réservé dans le PTI de l'Espace pour la vie pour la période 2013 -2015. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centre.

Le montant net à imputer au règlement d'emprunt # 7713999 est de 49 433.99 \$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

En cohérence avec la mission d'Espace pour la vie, le projet du Biodôme renouvelé répondra aux exigences de la Ville de Montréal en termes de développement durable :

Du point de vue du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise:

- améliorer l'efficacité d'usage de l'eau potable;
- favoriser le captage, la rétention et l'infiltration des eaux de pluie;
- réduire les émissions de GES;
- implanter des mesures de réduction des déchets à la source;
- implanter des mesures de récupération et de valorisation des déchets (recyclage et compostage);
- tenir des événements écoresponsables;
- appuyer le secteur du développement des technologies propres (ex: géothermie, solaire...).

Du point de vue de la Politique de développement durable pour les édifices de la Ville de Montréal:

- réhabiliter un bâtiment selon les critères LEED-EB ;
- intégrer les éléments obligatoires suivants à tout projet, peu importe la superficie: gestion des déchets de construction, encourager les toits verts, intégrer au moins 10 % en énergie renouvelable des sources énergétiques utilisées, là où c'est possible, aménager des infrastructures pour favoriser l'utilisation du vélo en fonction du plan de transport de la Ville, assurer la gestion efficace de l'eau pour réduire la consommation des occupants.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'échéancier de réalisation du projet du Biodôme renouvelé, en vue du 375e anniversaire de Montréal en 2017 est très serré. Reporter la décision aurait des conséquences négatives sur le lancement du concours et donc de l'échéancier, mettant à risque la livraison du projet dans les délais.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune action de communication n'est prévue pour le moment. Un plan de communication sera préparé en vue du lancement des trois concours pour la conception de la Métamorphose de l'Insectarium, du Biodôme renouvelé et du Pavillon de verre au Jardin botanique.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Octroi du contrat: octobre 2013
- Réception du PFT Biodôme renouvelé : janvier 2014
- Lancement du concours : février 2014
- Choix du Lauréat du concours : juillet 2014
- Concepts finaux et plans et devis: juillet 2015
- Début des travaux : janvier 2016
- Livraison : novembre 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent appel d'offres public pour services professionnels respecte toutes les lois, règlements et encadrements en vigueur, notamment en ce qui concerne la politique de gestion contractuelle ainsi que les clauses particulières en prévention de la collusion et la

fraude qui ont été incluses au cahier de charges. Le présent dossier respecte la directive C-OG-DG-D-12-005 « Confidentialité des estimations des contrats », et l'encadrement C-OG-SDO-D-11-002 «Gestion des contingences, incidences et déboursés dans tous les contrats».

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Brigitte LALIBERTÉ)

Avis favorable avec commentaires :

Qualité de vie , Espace pour la vie (Laura VALCOURT)

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement (Robert NORMANDEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Penelope DARCY
Contrôleur de projet

Tél : 514 872-7214
Télécop.: 514 868-3065

ENDOSSÉ PAR

Rachel LÉGER
Chef du biodome

Tél : 514-868-3001
Télécop. : 514 868-3065
Date d'endos. : 2013-09-19

Dossier # :1136365005

**Dossier # : 1136365004**

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Espace pour la vie , Soutien à la gestion , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à CGA Architectes inc. pour l'élaboration du programme fonctionnel et technique du projet du Pavillon de verre au Jardin botanique, pour une somme maximale de 69 053.98 \$ (contrat 59 787.00 \$ + contingences 2 989.35 \$ + incidences 6 277.63 \$), taxes incluses - Appel d'offres public # 13-13126 - Deux (2) soumissionnaires / Approuver un projet de convention à cette fin

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 69 053.98 \$, taxes incluses, pour l'élaboration du programme fonctionnel et technique du Pavillon de verre au Jardin botanique, comprenant toutes les contingences et les frais incidents ;
2. d'approuver un projet de convention par lequel CGA Architectes inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 59 787 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public #13-13126 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
3. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Charles-Mathieu BRUNELLE **Le** 2013-09-25 09:00**Signataire :**

Charles-Mathieu BRUNELLE

Directeur
Qualité de vie , Espace pour la vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1136365004

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Espace pour la vie , Soutien à la gestion , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à CGA Architectes inc. pour l'élaboration du programme fonctionnel et technique du projet du Pavillon de verre au Jardin botanique, pour une somme maximale de 69 053.98 \$ (contrat 59 787.00 \$ + contingences 2 989.35 \$ + incidences 6 277.63 \$), taxes incluses - Appel d'offres public # 13-13126 - Deux (2) soumissionnaires / Approuver un projet de convention à cette fin

CONTENU

CONTEXTE

D'ici le 375^e anniversaire de Montréal, en 2017, Espace pour la vie s'est engagé à réaliser un ambitieux plan d'investissement de 189,3 M\$ qui permettra de positionner Montréal comme porte-étendard d'un vaste mouvement planétaire en faveur de la biodiversité ; un vaste mouvement visant à inventer de nouvelles façons de vivre, rapprochant l'humain de la nature.

Déployés au cœur d'institutions prestigieuses, véritables joyaux du patrimoine montréalais, ces investissements permettront également d'accroître significativement la fréquentation et les revenus autonomes d'Espace pour la vie. 2,4 millions de visiteurs sont attendus chaque année d'ici 2017, soit une hausse de plus de 40% par rapport à 2009, année de lancement du plan d'affaires.

Ainsi, après l'ouverture du Centre sur la biodiversité de l'Université de Montréal au Jardin botanique en mars 2011 et celle du Planétarium Rio Tinto Alcan le 6 avril 2013, deux institutions d'envergure internationale qui révolutionnent les façons de faire dans leurs domaines respectifs, Espace pour la vie a amorcé la réalisation de trois de ses autres projets majeurs: la Métamorphose de l'Insectarium, le Biodôme renouvelé et le Pavillon de verre au Jardin botanique.

Dans tous ses projets, l'approche d'Espace pour la vie en vue d'atteindre ses objectifs consiste à offrir des expériences fortes, émotives et distinctives, qui ravivent nos liens avec la nature.

En 2012 et 2013, plusieurs étapes « avant-projet » ont été franchies concernant le Pavillon de verre et les grandes orientations du projet ont été élaborées comme suit :

Lumineux, enchanteur et assurant une immersion visuelle, olfactive et tactile dans le monde végétal, le Pavillon de verre sera conçu comme un atrium, bénéficiant des meilleures technologies éco-énergétiques. Il permettra de répondre à un besoin criant en accueillant dans un lieu idéal et des conditions optimales des expositions horticoles de calibre

international (orchidées, bonzaïs, etc.) reconnues pour être courues d'un vaste public. Il s'agira également d'un lieu remarquable pour tenir des événements publics ou privés. Facilement accessible et permettant d'accueillir jusqu'à 400 personnes en format banquet (un besoin à Montréal), cet espace offrira tous les services nécessaires à la tenue de diverses activités. Par ailleurs, tel que prévu dans le plan d'affaires 2009-2017 d'Espace pour la vie, la location de la salle au Pavillon de verre permettra de dégager des revenus autonomes nets.

En vue du lancement du concours d'architecture pour le Pavillon de verre, il est nécessaire d'effectuer le programme fonctionnel et technique qui servira de guide pour les candidats à ce concours.

Ainsi, après avoir obtenu l'autorisation du comité exécutif le 14 août 2013, l'appel d'offres a été publié dans le journal La Presse et le système électronique d'appel d'offres (SEAO) sous le numéro 13-13126, le mercredi 21 août 2013 pour une remise des offres le 9 septembre 2013.

Deux (2) addenda ont complété cet appel d'offres, le premier a été envoyé le 26 août 2013 et répondait à un certain nombre de questions posées par les candidats. Le second a été envoyé le 3 septembre 2013 et confirmait la date de remise des offres au 9 septembre 2013.

Le délai prévu de validité des soumissions est de 90 jours.

Pour rappel, la réalisation des programmes fonctionnels et techniques requiert les compétences d'un architecte et de plusieurs experts qu'Espace pour la vie ne possède pas. Par ailleurs, le programme fonctionnel et technique sera réalisé dans un contexte où les délais sont serrés et le projet complexe.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE 131349 - 28 août 2013 - Approuver un projet de convention par lequel Louise Amiot et Suzanne Bergeron architectes, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour préparer et encadrer trois concours pour la réalisation des trois projets d'envergure d'Espace pour la vie (Métamorphose de l'Insectarium, le Biodôme renouvelé et le Pavillon de verre au Jardin botanique), pour une somme maximale de 73 353.50\$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres sur invitation 13-12923 (#1136365002)

CM 13 0837 - 27 août 2013 - Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 45 000 000 \$ afin de financer les travaux relatifs aux projets Pavillon de verre du Jardin botanique, Métamorphose de l'Insectarium et Biodôme renouvelé (#1131714004).

CE 131175 - 14 août 2013 - Autoriser le lancement de deux appels d'offres publics pour l'élaboration des programmes fonctionnels et techniques du Biodôme renouvelé et du Pavillon de verre au Jardin botanique et d'approuver les critères de sélection et leur pondération qui seront utilisés lors de l'évaluation des soumissions (#1136365001).

CE 130962 - 26 juin 2013 - Autoriser une dépense de 104 617.05\$, taxes incluses, pour préparer et élaborer le programme fonctionnel et technique du projet Métamorphose de l'Insectarium, approuver un projet de convention par lequel CGA Architectes inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 95 898.78\$, taxes incluses, ..., et imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel (#1135991002)

CE 121723 - 17 octobre 2012 - Donner appui aux projets "Écosystème humain" au Biodôme, "Métamorphose" à l'Insectarium et "Pavillon de verre" au Jardin botanique de Montréal, de l'Espace pour la vie, à réaliser à l'occasion du 375e anniversaire de Montréal et confirmer l'engagement de la Ville à assumer les dépenses d'exploitation et d'entretien des installations en cause afin de permettre le dépôt par la Direction générale d'une demande d'aide financière de 45 M\$ au ministère des Affaires municipales, des régions et de l'Occupation du territoire (#1120474004)

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à octroyer un contrat à la firme CGA architectes inc. pour fournir les services professionnels pour l'élaboration du programme fonctionnel et technique du projet du Pavillon de verre au Jardin botanique.

Pour précision, le contrat pour l'élaboration du PFT du projet Métamorphose de l'Insectarium a été octroyé par une décision du comité exécutif du 26 juin 2013. L'octroi du contrat pour l'élaboration du PFT du projet du Biodôme renouvelé est soumis à autorisation au comité exécutif en parallèle du présent dossier décisionnel.

L'adjudicataire qui aura comme mandat d'élaborer le PFT du projet du Pavillon de verre, aura notamment pour mission de :

- réaliser les relevés nécessaires du bâtiment ou du terrain d'assise pour l'élaboration du programme fonctionnel et technique;
- énumérer et décrire les contraintes dont les futurs concepteurs devront tenir compte lors des étapes de conceptualisation. Ces contraintes pourraient autant être liées au site, aux contextes environnants, à la technologie, l'échéancier ou autres;
- définir les fonctions principales et proposer les fonctions complémentaires ou accessoires qui animeront le Pavillon de verre;
- définir le besoin en espaces et leurs caractéristiques (spatiales, accessibilité, luminosité, éclairage, acoustique etc.) ainsi que les liens qui leurs permettront la meilleure interaction et un usage fonctionnel.

Le bordereau de soumission ne spécifiait pas de contingences. Les honoraires de la firme seront payés à prix forfaitaire, incluant toutes les dépenses découlant de ce mandat. Un taux horaire sera aussi appliqué dans le cas où des services professionnels supplémentaires seraient requis et autorisés par la Ville. Nous prévoyons 5% du montant de la soumission à titre de contingences pour répondre à ces imprévus.

JUSTIFICATION

Treize (13) firmes ont retiré le cahier des charges de l'appel d'offres 13-13126. Deux (2) firmes ont déposé des soumissions. Toutes ont été jugées conformes par la Direction de l'Approvisionnement de la Ville de Montréal.

Les raisons invoquées par firmes qui n'ont pas déposées de soumissions sont listées dans l'intervention de la Direction de l'Approvisionnement.

Après analyse des offres de services, les deux offres ont atteint la note de passage.

L'analyse des soumissions a donné les résultats suivants :

Les montants indiqués incluent les taxes.

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Honoraires	Contingences de 5%	Total
CGA Architctes inc.	85	22.58	59 787.00 \$	2 989.35 \$	62 776.35 \$

BGLA inc.	78.3	16.04	80 011.65 \$	4 000.59 \$	84 012.54 \$
Dernière estimation réalisée à l'interne			80 000.00 \$	4 000.00 \$	84 000.00 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (<i>l'adjudicataire - estimation</i>)					-21 223.65 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) (<i>(l'adjudicataire - estimation) / estimation</i>) x 100					- 25.26 %
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (<i>2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire</i>)					21 236.19 \$
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%) (<i>(2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire</i>) x 100					33.82 %

L'estimation du projet a été faite à l'interne, et est basée sur le taux habituellement applicable par les professionnels dans de pareils projets. Cette estimation présente un écart par rapport à la soumission de l'adjudicataire. Cela s'explique par le fait que l'adjudicataire a démontré dans sa soumission une grande expérience dans ce type de mandat, en particulier la réalisation de programme fonctionnel et technique (PFT) concernant des projets de construction avec une certification LEED. Il élabore le PFT du projet Métamorphose de l'Insectarium et a réalisé celui de la nouvelle bibliothèque de l'arrondissement St-Laurent

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût brut associé à ce contrat est de 69 053.98 \$ taxes, contingences et incidences incluses.

Les dépenses attachées au contrat sont détaillées comme suit (les montants incluent toutes les taxes) :

Montant de la soumission	59 787.00 \$
Montant des contingences (5%)	2 989.35 \$
Montant des incidences (10%)	6 277.63 \$
Total de la dépense	69 053.98 \$

Les incidences concerneront principalement les dépenses de relevés, d'études techniques (structure du sol, étude environnementale, etc.) complémentaires.

Ce montant est déjà réservé dans le PTI de l'Espace pour la vie pour la période 2013 -2015. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centre.

Le montant net à imputer au règlement d'emprunt # 7713999 est de 60 060.00 \$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

En cohérence avec la mission d'Espace pour la vie, le projet du Pavillon de verre au Jardin botanique répondra aux exigences de la Ville de Montréal en termes de développement durable :

Du point de vue du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise:

- améliorer l'efficacité d'usage de l'eau potable;
- favoriser le captage, la rétention et l'infiltration des eaux de pluie;
- réduire les émissions de GES;
- implanter des mesures de réduction des déchets à la source;
- implanter des mesures de récupération et de valorisation des déchets (recyclage et compostage);
- tenir des événements écoresponsables;
- appuyer le secteur du développement des technologies propres (ex: géothermie, solaire...).

Du point de vue de la Politique de développement durable pour les édifices de la Ville de Montréal:

- construire tout bâtiment neuf de plus de 500 m² selon les critères LEED-OR (certification est obligatoire);
- intégrer les éléments obligatoires suivants à tout projet, peu importe la superficie: gestion des déchets de construction, encourager les toits verts, intégrer au moins 10 % en énergie renouvelable des sources énergétiques utilisées, là où c'est possible, aménager des infrastructures pour favoriser l'utilisation du vélo en fonction du plan de transport de la Ville, assurer la gestion efficace de l'eau pour réduire la consommation des occupants.

Du point de vue de la certification écoresponsable des événements:

- prévoir l'installation d'un compteur à l'entrée de la salle pour connaître la consommation et le type d'énergie utilisée;
- prévoir un espace pour service de traiteur;
- prévoir un espace pour le recyclage et le compostage.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'échéancier de réalisation du projet du Pavillon de verre au Jardin botanique, en vue du 375^e anniversaire de Montréal en 2017 est très serré. Reporter la décision aurait des conséquences négatives sur le lancement du concours et donc de l'échéancier, mettant à risque la livraison du projet dans les délais.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune action de communication n'est prévue à cette étape ci du projet. Un plan de communication sera préparé en vue du lancement des trois concours pour la conception de la Métamorphose de l'Insectarium, du Biodôme renouvelé et du Pavillon de verre au Jardin botanique.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Octroi du contrat: octobre 2013
- Réception du PFT Pavillon de verre : janvier 2014
- Lancement du concours : février 2014
- Choix du Lauréat du concours : juillet 2014
- Concepts finaux et plans et devis: mars 2015
- Début des travaux : septembre 2015
- Livraison : mai 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent appel d'offres public pour services professionnels respecte toutes les lois, règlements et encadrements en vigueur, notamment en ce qui concerne la politique de

gestion contractuelle ainsi que les clauses particulières en prévention de la collusion et la fraude qui ont été incluses au cahier de charges. Le présent dossier respecte la directive C-OG-DG-D-12-005 « Confidentialité des estimations des contrats », et l'encadrement C-OG-SDO-D-11-002 «Gestion des contingences, incidences et déboursés dans tous les contrats».

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Brigitte LALIBERTÉ)

Avis favorable avec commentaires :
Qualité de vie , Espace pour la vie (Laura VALCOURT)

Avis favorable avec commentaires :
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement (Robert NORMANDEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Penelope DARCY
Contrôleur de projet

Tél : 514 872-7214
Télécop.: 514 868-3065

ENDOSSÉ PAR

René PRONOVOST
C/d horticulture et collections

Tél : 514-872-1403
Télécop. : 514 872-1402
Date d'endos. : 2013-09-19

Dossier # :1136365004

**Dossier # : 1135255001**

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement , Division de la gestion des grands parcs , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels au Groupe IBI/DAA Inc. afin d'élaborer un plan stratégique de développement pour le réseau des parcs-nature, pour une somme maximale de 127 883,47 \$, taxes incluses. - Appel d'offres public (13-13037) - (5 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin.

« Il est recommandé :

1. d'approuver un projet de convention par lequel le Groupe IBI/DAA inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour élaborer un plan stratégique de développement pour le réseau des parcs-nature, pour une somme maximale de 127 883,47 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (13-13037) et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération. »

Signé par Mario CICIOLI **Le** 2013-10-01 11:36

Signataire : Mario CICIOLI

Directeur des grands parcs et du verdissement et du bureau du Mont-Royal
Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1135255001

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement , Division de la gestion des grands parcs , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels au Groupe IBI/DAA Inc. afin d'élaborer un plan stratégique de développement pour le réseau des parcs-nature, pour une somme maximale de 127 883,47 \$, taxes incluses. - Appel d'offres public (13-13037) - (5 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 1979, la Ville de Montréal s'est engagée dans une vaste opération d'acquisitions et d'aménagements de quelque 1 572 hectares d'espaces naturels, la plupart situés en rives, donnant ainsi naissance à un réseau de 12 parcs périurbains voués à la conservation, à l'éducation et aux loisirs de plein air. Ces parcs régionaux sont connus sous le nom de parcs -nature. En 1994, l'appellation « parcs-nature » a remplacé celle de « parcs régionaux ». Avec ce réseau, s'ouvrait une série de fenêtres sur trois plans d'eau limitrophes à l'île, à savoir le lac des Deux Montagnes, la rivière des Prairies et le fleuve Saint-Laurent. Ce réseau, qui tend à s'agrandir, représente actuellement un tiers des parcs de l'île de Montréal.

Les parcs-nature se distinguent des autres espaces verts du territoire montréalais par la richesse de leurs milieux naturels, la diversité de leurs écosystèmes et des paysages, dont certains à caractère historique. La mission actuelle des parcs-nature est principalement de conserver l'intégrité écologique de leurs milieux naturels tout en permettant aux citoyens de les découvrir et d'en bénéficier à des fins récréatives et d'éducation à l'environnement. À l'échelle du territoire de la Ville de Montréal, la protection de ces milieux naturels joue un rôle important dans la préservation et le maintien de la biodiversité de la région de Montréal.

Les parcs-nature ont été ouverts au public graduellement depuis plus de 25 ans. En 2013, sept parcs-nature sont aménagés et ouverts au public: la partie aménagée de l'Anse-à-l'Orme, Cap-Saint-Jacques, Bois-de-l'Île-Bizard, Bois-de-Liesse, l'Île-de-la-Visitation, Ruisseau-De Montigny et la Pointe-aux-Prairies. Il est prévu d'ouvrir au public le parc-nature du Bois-de-Saraguay en 2015. Les autres parcs-nature sont actuellement non aménagés, mais le seront au fur et à mesure des opportunités de développement, par exemple: Les rapides du Cheval Blanc et le Bois d'Anjou.

Les parcs-nature offrent plus de 250 activités et services tout au long de l'année et accueillent annuellement environ deux millions de visiteurs attirés par la nature et la

pratique d'activités de plein air s'étalant sur les quatre saisons. On y compte aujourd'hui 60 km de sentiers pédestres, 42 km de pistes cyclables, 90 km de pistes de ski de fond et 62 bâtiments dédiés à l'accueil, à l'éducation relative à l'environnement et à la restauration. Les revenus annuels provenant des activités (stationnements, plages, centre de plein air, location de salles et de sites, tournages) se chiffrent à 1,3 million \$ avec un budget d'opération de 5,7 M\$.

Les parcs-nature ont un rôle majeur à jouer dans le développement stratégique de Montréal, tant au niveau de son pouvoir d'attractivité que de sa contribution à la qualité de vie des citoyens sur son territoire. Une réflexion interne a déjà été amorcée quant au réseau des parcs-nature. Ainsi à l'automne 2012, un sondage sur les parcs-nature de la Ville de Montréal conclut que les parcs-nature sont très peu connus et par conséquent peu fréquentés par les Montréalais. Toutefois, la clientèle qui les fréquente est hautement satisfaite de l'offre. Existant depuis plusieurs années, les parcs-nature possèdent plusieurs infrastructures vieillissantes, dont certains bâtiments. Par conséquent, la Direction des grands parcs et du verdissement (DGPV) doit, pour maintenir ses actifs, investir dans le réseau afin qu'il se démarque et rayonne sur le plan de l'offre d'activités de nature et de plein air aux niveaux local, régional, national et international.

Ainsi, la DGPV désire maintenant réaliser un Plan stratégique de développement visant notamment l'augmentation de la notoriété, de la fréquentation et des revenus pour le réseau des parcs-nature sur un horizon de 10 ans. La DGPV a pour objectif que le réseau des parcs-nature devienne une référence pour les Montréalais pour leurs choix d'activités et une destination touristique prisée en augmentant sa notoriété, sa fréquentation de même que ses revenus. Afin d'articuler efficacement ce plan stratégique de développement, il est essentiel pour la DGPV d'être accompagnée par une firme spécialisée et multidisciplinaire qui pourra notamment avoir un regard extérieur et créatif pour que le réseau des parcs-nature soit compétitif dans le domaine récréotouristique.

Un appel d'offres public a été annoncé le 7 août 2013 dans La Presse et diffusé sur le système électronique d'appel d'offres (SÉAO). Un addenda a été émis le 22 août 2013, qui demandait plus de précisions sur un point de l'appel d'offres et nous y avons répondu le même jour. Le processus d'appel d'offres a été assumé par la Direction de l'approvisionnement de la Ville de Montréal. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 28 août 2013 et le délai de validité de ces soumissions est de 150 jours. Le comité de sélection s'est réuni le 19 septembre 2013 et le Groupe IBI/DAA Inc. a obtenu la note finale la plus élevée.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 1505 - 18 septembre 2013 - Prendre connaissance de la réponse du comité exécutif au rapport de la commission permanente sur la culture, le patrimoine et les sports sur le projet de Montréal, physiquement active.

DESCRIPTION

La DGPV lance un appel d'offres pour l'élaboration d'un plan stratégique de développement pour le réseau des parcs-nature de Montréal dans le but de:

- Cibler les enjeux auxquels sont confrontés les parcs-nature.
- Renouveler la vision et la mission des parcs-nature.
- Revitaliser l'offre d'activités et de services.
- Augmenter leur fréquentation, leur notoriété et leurs revenus.
- Développer des stratégies de financement pour le réseau.
- Proposer une réflexion sur le modèle de gouvernance et les partenaires possibles.

Le principal objectif visé par ce plan stratégique est de fournir une démarche détaillée pour le développement futur du réseau des parcs-nature de Montréal. Le mandat confié à la firme permettra à la DGPV d'atteindre les objectifs suivants:

- Obtenir un diagnostic stratégique et organisationnel du réseau des parcs-nature (forces, faiblesses, contraintes et opportunités de développement).
- Cibler les enjeux et les défis pour le développement du réseau des parcs-nature.
- Élaborer des orientations stratégiques et les grands axes de développement.
- Formuler une vision de développement et une mission renouvelée.
- Réactualiser l'offre d'activités et de services en tenant compte de plusieurs éléments dans une perspective de conservation et de protection de l'environnement.
- Établir la spécificité et la complémentarité de chacun des parcs-nature.
- Identifier des projets attrayants ou projets phares pour chacun des parcs-nature en tenant compte de cette spécificité et de cette complémentarité.
- Proposer des scénarios de développement pour le réseau en se basant sur l'analyse des impacts des activités et des services proposés sur la notoriété, la fréquentation et le potentiel de revenus.
- Prioriser les scénarios en procédant notamment à leur analyse financière.
- Avoir une proposition d'un modèle de gouvernance optimal et des partenaires possibles.
- Positionner les parcs-nature comme destination de tourisme nature sur les scènes locale, régionale, nationale et internationale.

La firme retenue devra organiser et animer des rencontres de travail à chacune des étapes identifiées dans le devis d'appel d'offres. De plus, une journée de travail, organisée et animée par la firme retenue, est prévue avec plusieurs employés de la DGPV afin de bonifier les scénarios de développement proposés. Finalement, la firme retenue devra faire des présentations finales à l'ensemble des employés de la DGPV en présentant une synthèse du Plan stratégique proposé ainsi que les principales conclusions.

Pour la réalisation de cette étude, le contrat prévu est de type forfaitaire.

JUSTIFICATION

Afin d'augmenter la notoriété, la fréquentation et les revenus du réseau des parcs-nature, la DGPV doit élaborer un Plan stratégique de développement de ce réseau avec une firme spécialisée. De plus, il s'avère essentiel de développer une stratégie financière pour développer et investir dans le réseau des parcs-nature tout en maintenant ses actifs. Finalement, l'objectif ultime est que Montréal et son réseau de parcs-nature se démarquent et rayonnent sur le plan de l'offre d'activités de nature et de plein air aux niveaux local, régional, national et international.

L'objet du présent dossier s'inscrit dans le point 4 de la Résolution CE13 1505 (séance ordinaire du mercredi 18 septembre 2013) qui est : « de mandater la DGPV à considérer, dans la révision de son plan stratégique et de ses plans d'actions dans les grands parcs, l'intégration de mesures concrètes pour favoriser l'activité physique et le plein air de même que pour développer une programmation variée et attrayante, un contact avec la nature tout en redonnant le goût de bouger régulièrement » (R-10 et R-11).

L'élaboration d'un Plan stratégique de développement pour les parcs-nature requiert donc l'expertise et les compétences multidisciplinaires d'une firme extérieure afin de :

- Établir un bon diagnostic objectif des forces et faiblesses du réseau des parcs-nature.
- Avoir un regard extérieur et créatif pour le renouvellement de l'offre de services et d'activités.

- S'assurer d'être toujours à la fine pointe des nouvelles technologies et d'être compétitif face aux tendances en récréotourisme et de loisirs de plein air.
- Faire appel à une équipe multidisciplinaire spécialisée en planification stratégique, développement récréotouristique, loisirs de plein air, tourisme, analyse financière et marketing afin d'obtenir les meilleures pratiques dans le domaine.

Dix-huit firmes ont pris connaissance des documents d'appel d'offres et cinq firmes ont soumissionné pour réaliser ce Plan stratégique. Ainsi, 27,7 % des firmes qui ont pris le cahier des charges ont soumissionné et 72,3 % n'ont pas déposé de soumission. Des cinq offres évaluées, quatre ont été jugées conformes. En effet, seule l'offre de CIM Inc. n'a pas obtenu la note de passage et fut déclaré non-conforme (voir intervention de la Direction de l'approvisionnement). L'offre de la firme Groupe IBI/DAA Inc., a obtenu le plus haut pointage en fonction des critères de sélection préétablis et analysés par le comité de sélection, en fonction de la grille d'évaluation approuvée par la résolution numéro CE12 1026, du 20 juin 2012, et, tel que prescrit dans les conditions de l'appel d'offres, elle sera retenue pour recommandation.

Le comité de sélection a siégé le jeudi 19 septembre 2013, à 14 h au 801 Brennan, Montréal, salle 4104 pour l'analyse des propositions et ce, conformément aux règles et directives prescrites lors d'un appel d'offres public en services professionnels.

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base (taxes incluses)	Contingences (taxes incluses)	Total
Groupe IBI/DAA Inc.	89,0 %	121,74	114 181,67 \$	13 701,80 \$	127 883,47 \$
BC Groupe Conseil	75,8 %	91,52	137 395,13 \$	16 487,42 \$	153 882,55 \$
Zins Beauchesne et associés Inc.	88,3 %	73,03	189 300,59 \$	22 716,07 \$	212 016,66 \$
KPMG s.r.l.	76,4 %	72,08	175 337,00 \$	21 040,44 \$	196 377,44 \$
Dernière estimation effectuée à l'interne			195 752,00 \$	23 490,24 \$	219 242,24 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (<i>l'adjudicataire - estimation</i>)					91 358,77 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) (<i>l'adjudicataire - estimation</i>) / estimation) x 100					- 41.67 %
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (<i>2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire</i>)					25 999,08 \$
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%) (<i>2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire</i>) / adjudicataire) x 100					20.33 %

Les imprévus (contingences) calculés auprès de la firme retenue, serviront à des besoins éventuels en :

- Services professionnels (préparation supplémentaire de présentations, professionnels en marketing, etc.)
- Expertises techniques (production de documents, de matériel supplémentaire pour la journée de travail, etc.)
- Acquisitions (présentoir, équipement de présentation, etc.)

Ces contingences ont été estimés à 12 % et répartis également entre ces trois besoins éventuels. L'évaluation du risque à 12 % est basée sur l'expérience de la Direction des

grands parcs et du verdissage dans le domaine.

L'écart entre notre estimation et le montant de la proposition du Groupe IBI/DAA Inc. s'explique par la compétence et l'expertise indéniables en matière d'élaboration de plan stratégique. De plus, la firme retenue possède une connaissance dans le domaine des parcs, du développement récréotouristique et a déjà travaillé sur des mandats similaires. À titre d'exemple, le Groupe IBI/DAA Inc. a réalisé les projets suivants :

- Concept préliminaire de développement du réseau des parcs-nature de la ville de Sherbrooke - Destination Sherbrooke
- Plan directeur des parcs et des espaces verts comportant des équipements récréatifs et collectifs - Ville de Repentigny
- Plan de développement stratégique du récréotourisme et des parcs régionaux en Matawinie - MRC de la Matawinie
- Plan stratégique de développement de l'offre de services récréatifs du Parc de la Gatineau - Commission de la Capitale Nationale

La firme retenue possède toutes les expertises multidisciplinaires au sein de son équipe pour répondre à la nature du présent projet. Le Groupe IBI/DAA Inc. n'aura donc pas à sous-contracter pour répondre aux livrables demandés.

Les validations ont été effectuées à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie des listes des entreprises à licences restreintes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le contrat de services professionnels est de 127 883,47 \$ et la dépense nette est de 122 322,11 \$. La Direction des grands parcs et du verdissage est responsable du plan stratégique de développement pour le réseau des parcs-nature. La répartition entre 2013 et 2014 des crédits budgétaires nets prévus pour financer ce projet est expliqué dans le tableau suivant :

Fournisseur	Montant total du contrat (contingences et taxes incluses)	Crédits budgétaires nets	Montant accordé 2013	Montant accordé 2014
Groupe IBI/DAA Inc.	127 883,47 \$	122 322,11 \$	100 000,00 \$	22 322,11 \$

Les crédits budgétaires nets pour financer cette dépense de 122 322,11 \$ proviennent du budget de fonctionnement de la Direction des grands parcs et du verdissage à partir des deux imputations suivantes :

- Autres études et frais - projets d'envergure - DGPV - Stratégies, programmes et politiques - agglomération pour 90 000 \$.
- Gestion des grands parcs pour 32 322,11 \$.

Les crédits de 100 000 \$ pour 2013 ont été réservés par la demande d'achat no. 315111.

La division Gestion de l'entretien et des opérations des grands parcs à la Direction des grands parcs et du verdissage s'engage à prioriser le montant de 22 322,11 \$ lors de la confection du budget 2014. Un bon de commande sera émis en 2014 pour réserver les crédits budgétaires.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne les parcs-nature qui sont de compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

Le présent dossier est conforme au budget selon la définition apparaissant au courrier budgétaire no 22.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet s'inscrit complètement dans la mission de la DGPV qui est notamment : « d'améliorer la qualité de vie des Montréalais et des visiteurs par la protection, le développement, l'aménagement et la gestion de parcs, d'espaces verts, de milieux naturels (...) Ces lieux assurent un ensemble de services écologiques favorisant notamment la détente, le ressourcement, la convivialité des déplacements et le loisir ».

Le présent dossier s'inscrit dans les orientations et actions du développement durable en :

- Favorisant l'accès aux espaces verts et aux équipements de loisirs en visant une meilleure qualité de vie;
- Contribuant à protéger l'environnement, la biodiversité et à conserver les milieux naturels notamment en renforçant la gestion écologique des espaces verts;
- Assurant la qualité des milieux de vie résidentiels à Montréal en aménageant des quartiers durables qui mettent en valeur les parcs et le verdissement;
- Permettant notamment de valoriser Montréal comme un milieu de vie familial.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La mise en oeuvre du plan stratégique de développement du réseau des parcs-nature aura comme impacts :

- L'augmentation de la notoriété, de la fréquentation et des revenus liés au réseau des parcs-nature.
- L'amélioration de l'offre d'activités et de services pour les Montréalais et visiteurs extérieurs dans le réseau des parcs-nature.
- Le rayonnement de Montréal comme une destination récréotouristique de choix notamment pour les activités de plein air.

Advenant que l'octroi de contrat soit refusé, les impacts peuvent être les suivants :

- Exode de la clientèle et des Montréalais vers d'autres offres de services et d'activité de plein air.
- Perte de revenus pour la Ville de Montréal.
- Bâtiments et infrastructures non entretenus : perte du maintien des actifs.
- Absence de plan stratégique de développement pour les parcs-nature.
- Capital naturel sous-utilisé et sous-exploité afin d'en tirer des avantages pour les citoyens et visiteurs.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Comité exécutif : Au plus tard mi-octobre 2013
- Date souhaitée du début du contrat : Mi-octobre 2013
- Fin du contrat : Fin mars 2014

La firme retenue doit soumettre à la DGPV un plan de travail incluant un calendrier et ses livrables, et ce suite à la rencontre de démarrage.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce dossier est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville de Montréal et respecte notamment les:

- Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels de Montréal;
- Politique de gestion contractuelle;
- Politique d'approvisionnement.

La convention provient de la banque de documents juridiques approuvés.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Ghyslain WILSON)

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement (Bernard BOUCHER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anne-Marie COMPAROT
conseiller(ere) en planification

Tél : 514 280-6708
Télécop.: 514 280-6787

ENDOSSÉ PAR

Guylaine PARR
Chef de division

Tél : 514-280-6721
Télécop. : 514 280-6787
Date d'endos. : 2013-09-24

Dossier # :1135255001



Dossier # : 1130078002

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Bureau du Mont-Royal
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
Compétence d'agglomération :	Mise en valeur des biens reconnus par la Loi sur les biens culturels
Projet :	Arrondissement historique et naturel du mont Royal
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à la firme MBRODEUR CONSULTANT INC., expert-conseil spécialisé en histoire de l'architecture et patrimoine, pour effectuer des recherches et rédiger 65 fiches-inventaires sur les bâtiments résidentiels du mont Royal pour diffusion sur le site Internet officiel du Mont-Royal pour une somme maximale de 72 865,41 \$, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation (no 13-13119) - (1 soumissionnaire) / Approuver un projet de convention à cette fin

Il est recommandé :

1- d'approuver un projet de convention par lequel la seule firme soumissionnaire MBRODEUR CONSULTANT INC., firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour effectuer des recherches et rédiger 65 fiches-inventaires sur les bâtiments résidentiels du mont Royal pour diffusion sur le site Internet officiel du Mont-Royal, pour une somme maximale de 72 865,41 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation (no 13-13119) et selon les termes stipulés au projet de convention;

2- d'autoriser le directeur de la Direction des grands parcs et du verdissement et du Bureau du Mont-Royal à signer ce projet de convention pour et au nom de la Ville;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Mario CICIOLI **Le** 2013-09-27 11:46

Signataire : Mario CICIOLI

Directeur des grands parcs et du verdissement et du bureau du Mont-Royal
Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1130078002

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Bureau du Mont-Royal
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
Compétence d'agglomération :	Mise en valeur des biens reconnus par la Loi sur les biens culturels
Projet :	Arrondissement historique et naturel du mont Royal
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à la firme MBRODEUR CONSULTANT INC., expert-conseil spécialisé en histoire de l'architecture et patrimoine, pour effectuer des recherches et rédiger 65 fiches-inventaires sur les bâtiments résidentiels du mont Royal pour diffusion sur le site Internet officiel du Mont-Royal pour une somme maximale de 72 865,41 \$, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation (no 13-13119) - (1 soumissionnaire) / Approuver un projet de convention à cette fin

CONTENU

CONTEXTE

Le Bureau du Mont-Royal a pour mandat, depuis 2010, de réaliser le site Internet officiel du mont Royal afin de documenter et de diffuser les connaissances sur le paysage et les patrimoines du mont Royal. Ce projet majeur de diffusion des connaissances s'inscrit dans le volet "Recherches et diffusion des connaissances" dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal, Axe 1.2 Site patrimonial du Mont-Royal. Le lancement de la phase 1 du site Internet a eu lieu le 30 novembre 2012 et le site Internet est accessible à l'adresse ville.montreal.qc.ca/siteofficieldumontroyal. Cette première phase a permis de diffuser et de mettre en ligne l'Atlas du paysage du mont Royal ainsi que 450 fiches-inventaires sur les patrimoines du mont Royal, plus particulièrement sur les bâtiments institutionnels, les oeuvres d'art et de commémoration, les concepteurs des bâtiments, le patrimoine archivistique réalisés par différents consultants experts spécialistes dans les différents types de patrimoines, ainsi que plus de 2 000 photographies et iconographies. Le budget de la phase 1, phase d'implantation, s'est élevé à 500 000 \$. La phase 2 du site Internet, amorcée depuis janvier 2013, prévoit d'ajouter de nouvelles fiches -inventaires sur les bâtiments résidentiels du mont Royal, sur les bâtiments de l'ensemble institutionnel Hôpital Royal Victoria ainsi que de nouvelles fiches inventaires sur les arbres remarquables et les personnages historiques du mont Royal. Le plan de réalisation de la phase 2 du site Internet a été approuvé par le Bureau du Mont-Royal et le ministère de la Culture et des Communications. Le budget de la phase 2 s'élève à 210 700 \$. Le présent mandat concerne un élément de la phase 2, soit celui de la réalisation de 65

fiches-inventaires sur les bâtiments résidentiels du mont Royal.

Un processus d'appels d'offres sur invitation (no 13-13119) (2 enveloppes) a été lancé auprès de six firmes spécialisées en histoire de l'architecture et du patrimoine.

L'appel d'offres a débuté le 5 août 2013 et s'est terminé le 19 août 2013. Deux addendas ont été envoyés aux six soumissionnaires : le premier en date du 8 août et le deuxième en date du 16 août 2013. La seule proposition reçue a été ouverte le 21 août 2013 et analysée par le comité de sélection qui s'est réuni le 10 septembre 2013, et a obtenu le pointage intérimaire nécessaire en fonction des critères de sélection préétablis dans les documents d'appel d'offres. Selon les termes des clauses administratives incluses au cahier des charges, les soumissions sont valides pour cent quatre vingt (180) jours de calendrier suivant la date fixée pour l'ouverture des soumissions. La soumission est donc valide jusqu'au 18 février 2014.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG12 0471 - 16 janvier 2013 - D'approuver l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015 entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal, aux fins de l'établissement d'un cadre d'intervention contribuant au développement culturel de Montréal.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à effectuer des recherches et à rédiger des textes sur les caractéristiques architecturales, historiques et patrimoniales de 65 bâtiments résidentiels du Site patrimonial du Mont-Royal. Étant donné qu'il existe plus de 2 000 bâtiments résidentiels sur le mont Royal, un comité de sélection a été formé pour établir des critères pour choisir des bâtiments représentatifs. La liste des bâtiments à documenter a été identifiée en fonction de leur représentation significative sur le plan architectural et patrimonial et également pour leur apport significatif dans le développement historique, économique et social du mont Royal, en partant de la période des amérindiens à nos jours. Cette liste de 65 bâtiments a été fournie aux soumissionnaires. Le mandat doit se faire en tenant compte des critères identifiés dans le guide de rédaction et selon le modèle de fiche-inventaire fournis par le Bureau du Mont-Royal. Le contenu des textes des fiches doit être rédigé de façon concise et doit respecter des critères de qualité rédactionnelle à des fins de diffusion sur un site Internet et doit être accessible autant à des spécialistes qu'au public général. Un comité d'évaluation formé de la responsable du projet, d'un représentant du ministère de la Culture et des Communications et d'un représentant de l'arrondissement concerné voit à l'évaluation du contenu des fiches.

Livrables

- Participation à 3 ou 4 rencontres de travail de 3 heures chacune: une rencontre pour la présentation du projet et 2 à 3 rencontres avec le comité d'évaluation pour l'évaluation des fiches-inventaires préliminaires;
- Remise des 10 premières fiches-inventaires sur CD format word en version préliminaire pour commentaires du comité d'évaluation;
- Remise des 65 fiches-inventaires, version finale sur CD format Word;
- Remise d'un DVD comprenant 3 à 4 iconographies libres de droits d'auteurs pour chacun des bâtiments résidentiels;
- Dépôt des dossiers de recherches sur format papier ou numérisés pour chacun des bâtiments résidentiels;

- Effectuer la saisie des données des fiches sur le site Internet à partir d'un ordinateur de la Ville et selon les consignes du webmestre une fois les 65 fiches-inventaires finales approuvées.

Le contrat prévoit un mode de rémunération basé selon un prix unitaire par fiche-inventaire lors du dépôt de la fiche-inventaire en version finale. Différentes étapes sont prévues avant d'en arriver au dépôt de la fiche-inventaire en version finale, soit la présentation des fiches-inventaires en version préliminaire pour recevoir les commentaires du comité d'évaluation. Les versions finales doivent intégrer les modifications demandées par le comité d'évaluation. Les dossiers de recherches pour chacun des bâtiments doivent également être remis en format papier ou numérisé.

Six firmes ont été invitées à soumissionner dans un processus d'appel d'offres à deux enveloppes :

1. Gilles Lauzon, historien de l'architecture;
2. Guy Mongrain, spécialiste en patrimoine;
3. MBRODEUR Inc, architecte et consultant en patrimoine;
4. Agathe Chiasson-Leblanc, consultante en patrimoine;
5. Louis Brillant, architecte;
6. Valérie Lachance, consultante en patrimoine.

JUSTIFICATION

Depuis janvier 2010, le Bureau du Mont-Royal en accord avec son partenaire le ministère de la Culture et des Communications a pris comme orientation de faire appel à différents consultants spécialisés dans les divers types de patrimoines (spécialistes en histoire de l'architecture institutionnelle ou résidentielle, patrimoine artistique, patrimoine naturel, histoire de Montréal, architecte paysagiste ou patrimoine documentaire), pour effectuer les recherches et rédiger les différents modules et fiches-inventaires du site Internet. Les mandats accordés jusqu'à ce jour ont été accordés par catégorie soit par types de patrimoines ou soit par ensemble institutionnel (ex. : Université de Montréal, Université McGill, Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal) ou par période historique. Le mandat concernant le patrimoine résidentiel du mont Royal est plus complexe et plus volumineux car les 65 bâtiments retenus doivent couvrir l'ensemble des périodes historiques du mont Royal, et les recherches à effectuer sont plus complexes car l'information n'est pas facilement disponible. Le consultant devra établir des arrangements avec les arrondissements concernés pour consulter les permis de construction et les actes notariés. Ce qui justifie l'ampleur du mandat, le budget et la nécessité de faire appel à un expert conseil senior spécialisé en histoire de l'architecture et du patrimoine pour la réalisation de ce mandat.

Malgré les six firmes invitées, une seule firme a déposé une offre de services professionnels pour réaliser le projet, soit 17%, et 83% des firmes invitées (5 firmes) n'ont donc pas déposé de soumission. Les raisons de non dépôt des autres firmes sont indiquées dans l'intervention de la Direction de l'approvisionnement. La seule soumission reçue a été analysée par le comité de sélection le 10 septembre 2013, au 801 Brennan, 5e étage, et la proposition a obtenu le pointage intérimaire nécessaire en fonction des critères de sélection préétablis dans les documents d'appel d'offres 13-13119.

Il faut souligner que la firme MBRODEUR INC. est reconnue pour son expertise en matière de recherches et de rédaction dans le domaine de l'histoire de l'architecture et du patrimoine. De plus les guides de rédaction et le modèle de fiche-inventaire fournis par le Bureau du Mont-Royal ainsi que les commentaires du comité d'évaluation garantissent l'encadrement nécessaire auprès de la firme pour assurer la qualité et la réalisation du

mandat.

Il y a un écart au niveau du budget puisque le budget initial prévu mais non annoncé pour ce mandat était de 65 000 \$ incluant les taxes; la proposition reçue étant de 72 865,41 \$ incluant les taxes, il y a donc un écart de 7 865,41 \$ (+12,1 %). Comme c'est la seule proposition et qu'elle a obtenu le pointage nécessaire selon les critères de sélection, le budget a été réaménagé à la hausse afin d'accepter la proposition.

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Soumissionnaire 1	81,3 %	18,02	72 865,41 \$		72 865,41 \$
Dernière estimation réalisée à l'interne			65 000,00 \$		65 000,00 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (<i>l'adjudicataire - estimation</i>)					7 865,41 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) (<i>((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100</i>)					12,1 %
Écart entre la 2 ^e meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (<i>2^e meilleure note finale - adjudicataire</i>)					N/A
Écart entre la 2 ^e meilleure note finale et l'adjudicataire (%) (<i>(2^e meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100</i>)					

Les validations ont été effectuées à l'effet que l'adjudicataire ne fait pas partie des listes à licences restreintes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le contrat de services professionnels est de 72 865,41 \$ et la dépense nette est de 69 696,66 \$. Le mandat consiste à effectuer des recherches et rédiger 65 fiches-inventaires sur les bâtiments résidentiels du mont Royal pour diffusion sur le site Internet officiel du Mont-Royal au coût unitaire de 975 \$ par fiche-inventaire pour un total de 63 375 \$ avant taxes. La Direction du bureau du mont Royal est responsable de la diffusion sur le site Internet officiel du Mont-Royal. Les crédits budgétaires nets sont prévus en 2013 et le financement est expliqué dans le tableau suivant :

Fournisseur	Montant total du contrat (taxes incluses)	Crédits budgétaires nets
MBRODEUR CONSULTANT INC.	72 865,41 \$	69 696,66 \$
Imputation :		
AF - Général - Agglomération / Crédits associés à des revenus dédiés / Protection et mise en valeur du mont Royal / Planification et gestion des parcs et espaces verts / Autres honoraires professionnels / Général		

Les crédits ont été réservés par la demande d'achat no. 315008.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne le mont Royal qui est de compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

Le présent dossier est conforme au budget selon la définition apparaissant au courrier budgétaire no 22.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'ensemble du site Internet officiel du mont Royal est conçu pour documenter et diffuser les connaissances sur le paysage et les patrimoines du mont Royal autant auprès des professionnels dans les domaines de l'architecture, de l'architecture du paysage ou du patrimoine, qu'auprès des propriétaires ayant résidence sur le mont Royal et du public qui fréquente le mont Royal afin de les sensibiliser à l'importance de la protection des paysages et des patrimoines du mont Royal. Ce site Internet abondamment illustré se veut un outil de référence scientifiquement documenté permettant aux différents partenaires du mont Royal d'utiliser l'information pour créer des outils de diffusion. La majorité des données sont disponibles pour utilisation externe et libres de droits.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce mandat de recherches et de diffusion des caractéristiques historiques, architecturales et patrimoniales de 65 bâtiments résidentiels du mont Royal est important car ce patrimoine est peu documenté. Les informations qui seront diffusées seront utiles autant aux gestionnaires et professionnels dans les arrondissements pour répondre aux questions des citoyens sur comment protéger leur patrimoine ou quels types de modification apporter à leurs bâtiments tout en respectant la protection et la mise en valeur du mont Royal; ces informations seront également utiles aux propriétaires de ces bâtiments pour mieux connaître la valeur patrimoniale de leurs bâtiments. Les 65 bâtiments retenus qui seront documentés sont des témoins significatifs du développement historique, patrimonial, économique et social du mont Royal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ce dossier ne comporte aucun enjeu de communication, tel que convenu avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

La finalisation de ce mandat est prévu pour la fin avril 2014. Ces nouvelles données feront partie du plan de promotion du site Internet qui débutera au printemps 2014 incluant un événement promotionnel spécial au mois de mai 2014 dans le cadre du Mois du Mont-Royal.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le dossier respecte les politiques suivantes :

- Encadrement sur la confidentialité des estimations des contrats;
- Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal.

Également, le dossier est conforme et respecte la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

La convention de services professionnel jointe au dossier a été tirée de la banque de documents juridiques.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Ghyslain WILSON)

Avis favorable avec commentaires :
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement
(Anna BEZEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ginette CLOUTIER
Conseillère en planification

Tél : 514 872-2853
Télécop.: 514 872-9818

ENDOSSÉ PAR

Mario CICIOLI
Directeur des grands parcs et du verdissement
et du Bureau du Mont-Royal

Tél : 514-872-1457
Télécop. : 514 872 9818
Date d'endos. : 2013-09-24

Dossier # :1130078002



Dossier # : 1136101002

Unité administrative responsable :	Société du Parc Jean-Drapeau , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Parc Jean-Drapeau
Projet :	-
Objet :	Approuver l'avenant à la convention d'aide financière (subvention) liée au Programme de soutien aux installations sportives et récréatives qui avait été conclue initialement entre le Ministère de l'éducation, du loisir et du sport (MELS) et la Société du parc Jean-Drapeau (SPJD), afin que la Ville de Montréal soit désignée comme bénéficiaire. Approuver à cet effet la réception d'une subvention de 795 592 \$ du MELS à la Ville de Montréal, liée aux travaux d'immobilisation de la Ville, lesquels ont été réalisés par la Société du parc Jean-Drapeau.

Il est recommandé :

1- D'approuver l'avenant à la convention d'aide financière (subvention) liée au Programme de soutien aux installations sportives et récréatives qui avait été conclue initialement entre le Ministère de l'éducation, du loisir et du sport et la Société du parc Jean-Drapeau, afin que la Ville de Montréal soit désignée comme bénéficiaire.

2- D'approuver la réception d'une subvention de 795 592 \$ du MELS à la Ville de Montréal, liée aux travaux d'immobilisation de la Ville, lesquels ont été réalisés par la Société du parc Jean-Drapeau.

3- D'autoriser madame Johanne Derome à signer l'avenant à la convention.

Signé par Daniel - Ext BLIER **Le** 2013-09-04 16:09

Signataire :

Daniel - Ext BLIER

Directeur général
Société du Parc Jean-Drapeau , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1136101002

Unité administrative responsable :	Société du Parc Jean-Drapeau , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Parc Jean-Drapeau
Projet :	-
Objet :	Approuver l'avenant à la convention d'aide financière (subvention) liée au Programme de soutien aux installations sportives et récréatives qui avait été conclue initialement entre le Ministère de l'éducation, du loisir et du sport (MELS) et la Société du parc Jean-Drapeau (SPJD), afin que la Ville de Montréal soit désignée comme bénéficiaire. Approuver à cet effet la réception d'une subvention de 795 592 \$ du MELS à la Ville de Montréal, liée aux travaux d'immobilisation de la Ville, lesquels ont été réalisés par la Société du parc Jean-Drapeau.

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier vise à régulariser une convention d'aide financière du gouvernement du Québec et liée au Programme de soutien aux installations sportives et récréatives, et ce, afin de désigner comme bénéficiaire la Ville de Montréal, laquelle est propriétaire des immobilisations donnant droit à l'aide financière. La subvention octroyée visait les travaux de réfection des berges du Bassin olympique situé au parc Jean-Drapeau.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA 2012-44 - Conseil d'administration de la SPJD - Séance du 13 décembre 2012 : Autoriser le changement de bénéficiaire de la convention d'aide financière conclue entre le Ministère de l'éducation, des loisirs et du Sport (MELS) et la Société du parc Jean-Drapeau (SPJD) pour la réfection des berges du Bassin olympique, au profit de la Ville de Montréal. Désigner monsieur Daniel Blier, directeur général de la SPJD, à titre de signataire de l'avenant afférent proposé par le MELS.

CA 2008-52 - Conseil d'administration de la SPJD - Séance du 16 septembre 2008 : Autoriser le directeur général de la Société du parc Jean-Drapeau à conclure une entente avec le Ministère de l'éducation, du loisir et du sport concernant l'octroi d'une subvention pour la réfection des berges du Bassin Olympique, dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives, et à respecter toutes les conditions du Ministère rattachées à cette entente.

CA 2007-10 - Conseil d'administration de la SPJD - Séance du 22 mars 2007 : Autoriser la directrice générale intérimaire à signer, pour et au nom de la « SPJD », le formulaire et tout autre document nécessaires à la demande de subvention relative au *Programme de soutien aux installations sportives et récréatives* du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;

et de mandater le directeur du Service à la clientèle et de l'exploitation pour agir à titre de répondant dans ce dossier.

DESCRIPTION

Le Bassin olympique situé au parc Jean-Drapeau fut construit en 1975 en prévision d'accueillir les épreuves d'aviron, de canoë et kayak durant les Jeux olympiques de 1976. Ce plan d'eau artificiel d'une longueur de 2,1 km et d'une profondeur de 2,8 m est unique au Canada.

Au fil des années et des intempéries, les berges du Bassin se sont érodées (éboulement de l'enrochement des talus et effondrement du chemin du pourtour par endroits). Cette détérioration entravait le fond du Bassin et rendait la circulation en périphérie périlleuse : dans cet état, le Bassin olympique ne pouvait plus offrir les conditions d'entraînement et de compétition optimales, et sa vocation s'en trouvait lourdement affectée. La réfection des berges était devenue nécessaire pour assurer la sécurité et la pérennité de cette importante installation sportive, héritage des Jeux olympiques de 1976.

C'est ainsi qu'en 2007, dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives du Ministère de l'éducation, des loisirs et du sport, la Société du parc Jean-Drapeau concluait une convention d'aide financière afin de bénéficier d'une subvention maximale de 795 592 \$ pour la réfection des berges du Bassin olympique. La convention d'aide financière initiale a donc été négociée directement entre le MELS et la SPJD et effectivement signée le 2 février 2009.

Rappelons que les travaux de réfection des berges du Bassin olympique comprenaient essentiellement le dragage du Bassin, l'excavation, le transport et la disposition des matières, l'installation d'une membrane géotextile, en plus des frais de contingences, d'honoraires et des taxes applicables. Ces travaux ont totalisé 1 596 993 \$ (net de tps) et ont été effectués en deux phases, soit une à l'automne 2007 et la seconde à l'automne 2008. Le MELS a financé 50 % du montant des travaux, et ce, jusqu'à concurrence de 795 592 \$.

Toutefois, le Bassin olympique est un actif de la Ville de Montréal et non de la SPJD. Or, le MELS exige d'effectuer les versements de la subvention à l'organisme propriétaire des installations, d'où la nécessité d'effectuer un changement de bénéficiaire au profit de la Ville de Montréal. Précisons que la Ville de Montréal a financé le coût des travaux au Bassin olympique par le biais du programme triennal d'immobilisations, et ce, jusqu'à concurrence de 1,6 M\$ conformément à la résolution CE07 1492. Par conséquent, la Ville de Montréal doit maintenant récupérer la subvention dont le calendrier de versement s'échelonne sur 10 ans après la fin des travaux.

JUSTIFICATION

La régularisation et l'approbation de ce dossier est urgent afin de respecter les échéances de demandes de subvention prévues au Programme de soutien aux installations sportives et récréatives du Gouvernement du Québec.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'approbation de ce dossier permettra de constater un revenu, lequel réduira le recours à l'emprunt pour le financement des immobilisations de la Ville.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce dossier répond aux principes du développement durable dans la mesure où les travaux effectués contribuent à la protection du patrimoine sportif et garantissent une meilleure qualité d'entraînement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville de Montréal.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction du budget (François MARTELLINO)

Avis favorable avec commentaires :
Qualité de vie , Direction des sports et de l'activité physique (Valentina VAKLINOVA)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Catherine ROUSSEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mario - Ext DE FANTI
Directeur des finances et des technologies
de l'information

Tél : 514 872-7326
Télécop.: 514 872-7359

ENDOSSÉ PAR

Daniel - Ext BLIER
Directeur général

Tél : 514 872-5574
Télécop. : 514 872-7359
Date d'endos. : 2013-04-23

Dossier # :1136101002



Dossier # : 1136368001

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la diversité sociale , Développement social
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 120 000 \$ aux organismes ci-après désignés, pour les années 2013 et 2014, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013 - 2015) et en lien avec le Plan d'action municipal pour les aînés 2013 - 2015 élaboré dans le cadre de la démarche MADA / Approuver les projets de convention à cet effet

La Direction de la diversité sociale recommande :

1. d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 120 000 \$, pour les années 2013 et 2014, aux organismes ci-après désignés, pour le projet et le montant indiqué en regard de chacun, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité conclue entre le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) et la Ville de Montréal et en lien avec le Plan d'action municipal pour les aînés 2013 - 2015;

Organisme	Projet	Montant 2013 - 2014
Altergo	« Briser l'exclusion sociale et la pauvreté par l'accompagnement »	16 000 \$
Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées, AQDR Ahuntsic - St-Laurent	« Agir face à la maltraitance des femmes immigrantes, âgées et isolées qui habitent Montréal »	24 000 \$

Radio Centre-Ville Saint-louis	« Une touche de gris »	25 000 \$
Théâtre Aphasique	« L'art dramatique comme outil d'inclusion sociale »	10 000 \$
Les YMCA du Québec, Les YMCA du Québec, Centre Y du Parc	« Aînés en action »	45 000 \$

2. d'approuver les cinq projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Natalie BIBEAU **Le** 2013-09-23 15:35

Signataire :

Natalie BIBEAU

Directrice
Qualité de vie , Direction de la diversité sociale

IDENTIFICATION

Dossier # :1136368001

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la diversité sociale , Développement social
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 120 000 \$ aux organismes ci-après désignés, pour les années 2013 et 2014, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013 - 2015) et en lien avec le Plan d'action municipal pour les aînés 2013 - 2015 élaboré dans le cadre de la démarche MADA / Approuver les projets de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

En 2009, la Ville de Montréal et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) signent une entente administrative de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale d'une durée de trois ans. Le budget de cette Entente est de 24 M\$, soit 7 M\$ pour 2009, 8 M\$ pour 2010 et 9 M\$ pour 2011. Un avenant prolongeant cette entente d'un an, au montant de 9 M\$, est signé au début de l'année 2012. À l'automne 2012, la Ville et le MESS signent une nouvelle entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité. Le MESS octroie à la Ville via celle-ci un soutien financier de 18 M\$ pour deux ans (2013 — 2014 et 2014 — 2015), soit 9 M\$ par année.

Les projets, initiatives et interventions financés doivent répondre, notamment, aux critères suivants :

- S'inscrire dans les grandes politiques et orientations du gouvernement ainsi que soutenir les priorités stratégiques montréalaises en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
- Faire l'objet d'une analyse partagée des besoins et des priorités et d'une concertation avec les représentants du milieu. Ils doivent répondre aux objectifs des planifications stratégiques régionales et des plans d'action de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ainsi qu'aux objectifs de la Stratégie nationale;
- Viser à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, notamment les projets d'interventions en matière de développement social et communautaire, de

prévention de la pauvreté, d'aide à l'intégration en emploi des personnes éloignées du marché du travail, d'insertion sociale, d'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de pauvreté dans les territoires à concentration de pauvreté.

Le soutien financier accordé ne doit pas se substituer aux programmes réguliers des ministères ou organismes, mais peut contribuer à bonifier ces programmes. De plus, seuls les organismes à but non lucratif (OBNL) et les personnes morales y sont admissibles. En ce qui a trait aux salaires, ils doivent correspondre à ceux habituellement versés par l'organisme aux employés occupant des postes et effectuant des tâches comparables ou aux salaires versés par des organismes comparables du milieu local ou régional. Ils doivent également tenir compte de l'expérience et de la compétence des personnes embauchées. Le nombre d'heures salariées admissibles est celui qui correspond aux exigences de l'emploi et aux pratiques en usage au sein de l'organisme.

La Direction de la diversité sociale (DDS) a invité les OBNL à vocation régionale, ayant notamment comme population cible les aînés, à présenter une proposition de projet. Les projets retenus respectent les engagements et les principes du Plan d'action municipal pour les aînés 2013 – 2015.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM12 0850 du 24 septembre 2012

Adopter le projet de Plan d'action municipal pour les aînés 2013 - 2015, élaboré dans le cadre de la démarche « Municipalité amie des aînés » (MADA)

CG12 0286 23 août 2012

Approuver un projet d'entente administrative sur la gestion du fonds d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité avec la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale ayant pour but de convenir des modalités administratives pour laquelle la ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 18 M\$ sur deux ans, soit 9 M\$ en 2013 - 2014 et 9 M\$ en 2014 - 2015, aux fins du financement au cours des années civiles 2013 et 2014 d'une Alliance de solidarité

CG12 0016 du 26 janvier 2012

Approuver le projet d'avenant à l'Entente administrative de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale entre la Ville et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale la prolongeant d'un an pour une contribution financière du ministère de 9 M\$

CG10 0255 du 17 juin 2010

Approuver la proposition de répartition budgétaire des sommes résiduelles, pour les années 2010 et 2011 de l'Entente de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale entre le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et la Ville de Montréal 2009 - 2010

CG09 0039 du 26 février 2009

Approuver le projet d'entente administrative entre le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et la Ville de Montréal ayant pour but de convenir des modalités administratives en matière de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale pour lequel le ministre a confié à la Ville la gestion d'une enveloppe de 24 M\$ pour les années 2009 - 2010 - 2011

DESCRIPTION

AlterGo

Projet : « **Briser l'exclusion sociale et la pauvreté par l'accompagnement** »

Ce projet vise la promotion de la Vignette d'accompagnement touristique et de loisirs auprès des personnes âgées. Celle-ci offre la gratuité à l'accompagnateur, réduisant de 50 % les coûts d'une activité de loisir.

Le projet répond à l'engagement n° 6 du Plan d'action MADA, soit : Offrir aux aînés un milieu de vie stimulant et dynamique propice à la participation et à l'implication au sein de la communauté

Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées, AQDR Ahuntsic — St-Laurent

Projet : « **Agir face à la maltraitance des femmes immigrantes, âgées et isolées qui habitent Montréal** »

Ce projet vise l'identification des personnes aînées pauvres et exclues en situation de risque, accompagnement et soutien afin qu'elles s'impliquent dans la communauté — Offre d'aide à la francisation.

Le projet répond à l'engagement n° 1 du Plan d'action MADA, soit : Contribuer à faire de Montréal une ville sécuritaire pour les aînés; et, il répond à l'engagement n° 6, soit : Offrir aux aînés un milieu de vie stimulant et dynamique propice à la participation et à l'implication au sein de la communauté.

Radio Centre-Ville Saint-Louis

Projet : « **Une Touche de gris** »

Ce projet vise la diffusion hebdomadaire d'une série d'émissions radiophoniques de 60 minutes où les aînés, surtout des communautés culturelles, pourront parler de ce qu'ils vivent.

Le projet répond à l'engagement n° 5 du Plan d'action MADA, soit : Améliorer l'accessibilité à l'information; et, il répond à l'engagement n° 7, soit : Accroître les occasions pour les aînés de se faire entendre.

Théâtre aphasique

Projet : « **L'art dramatique comme outil d'inclusion sociale** »

Ce projet vise la tenue de cinq ateliers d'art dramatique adaptés aux limitations des personnes aphasiques. Pour terminer, Théâtre aphasique présentera un spectacle aux participants.

Le projet répond à l'engagement n° 6 du Plan d'action MADA, soit : Offrir aux aînés un milieu de vie stimulant et dynamique propice à la participation et à l'implication au sein de la communauté; et, il répond à l'engagement n° 7, soit : Accroître les occasions pour les aînés de se faire entendre.

Les YMCA du Québec, faisant affaire sous le nom de Les YMCA du Québec, Centre Y du Parc

Projet : « **Aînés en action** »

Le projet vise des activités aux fins de favoriser le maintien de la santé globale des participants aînés, tout en les encourageant à être en action - rencontres sportives, sorties culturelles ou capsules d'information. La clientèle immigrante défavorisée est particulièrement visée.

Le projet répond à l'engagement n° 6 du Plan d'action MADA, soit : Offrir aux aînés un milieu de vie stimulant et dynamique propice à la participation et à l'implication au sein de la communauté.

JUSTIFICATION

Le 29 mai 2013, la DDS invite, via le site Internet de la Ville de Montréal, les OBNL à vocation régionale à présenter une proposition de projet dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité entre le MESS et la Ville 2013 — 2015 et en lien avec le Plan d'action municipal pour les aînés 2013 — 2015. Les projets doivent concerner les personnes âgées de 65 ans et plus en situation de pauvreté ou d'exclusion sociale. Seuls les projets à portée montréalaise sont pris en compte. La proposition peut couvrir une période pouvant

aller jusqu'en décembre 2014. Les projets sont présentés dans le respect des balises de l'entente susmentionnée et sont conformes à toutes les exigences applicables de ce programme. De plus, les projets retenus respectent les engagements et les principes du Plan d'action municipal pour les aînés élaboré dans le cadre de la démarche Métropole amie des aînés (MADA).

Au total, quelque 18 projets sont reçus. Un comité de sélection, composé de cinq personnes, dont trois représentants de la DDS, un de la Direction de la santé publique (DSP) et un de l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM), étudie les projets. En conformité avec les résultats de l'analyse du comité, la DDS recommande que les montants indiqués ci-dessous soient attribués pour chacun des cinq projets retenus. Il importe de noter que chacun d'entre eux répond à au moins un engagement du Plan d'action municipal pour les aînés 2013 – 2015.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ces soutiens financiers demeurent non récurrents et sont entièrement financés par le MESS. Leur budget leur est alloué via l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité. Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elles concernent la lutte à la pauvreté qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

C'est la première fois que la Ville accorde à ces organismes un soutien financier à même l'enveloppe budgétaire MESS dédiée aux « aînés ».

Organisme	Montant accordé	Montant recommandé			Projet	Soutien financier MESS p/r au projet global
	Années antérieures	2013 - 2014	en 2013	en 2014		
AlterGo	Aucun - Il s'agit d'une 1 ^{re} demande	16 000 \$	8 000 \$	8 000\$	« Briser l'exclusion sociale et la pauvreté par l'accompagnement »	100%
Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées, AQDR Ahuntsic - St-Laurent	Aucun - Il s'agit d'une 1 ^{re} demande	24 000 \$	12 000\$	12 000\$	« Agir face à la maltraitance des femmes immigrantes, âgées et isolées qui habitent Montréal »	87%
Radio Centre-Ville Saint-Louis	Aucun - Il s'agit d'une 1 ^{re} demande	25 000 \$	12 500\$	12 500\$	« Une touche de gris »	72%
Théâtre aphasique	Aucun - Il s'agit d'une 1 ^{re} demande	10 000 \$	5 000 \$	5 000\$	« L'art dramatique comme outil d'inclusion sociale »	87%
Les YMCA du Québec, Les YMCA du Québec, Centre Y du Parc	Aucun - Il s'agit d'une 1 ^{re} demande	45 000 \$	22 500\$	22 500\$	« Aînés en action »	72%

Les crédits nécessaires pour le versement du soutien financier de 2013 ont été réservés. Pour le soutien financier à verser en 2014, un bon de commande sera émis à cet effet.

Les versements seront effectués, conformément aux dates inscrites aux conventions signées entre la Ville de Montréal et les organismes, de la manière suivante : 50 % au début du projet, en 2013; 40 % suite au dépôt d'un rapport d'étape et 10 % suite au dépôt du rapport final en 2014.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces projets s'inscrivent dans l'action 36 prévue au Plan de développement durable de la collectivité montréalaise qui se lit comme suit : « Montréal s'engage à poursuivre et renforcer des actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les activités prévues dans les cinq projets permettront d'améliorer la qualité de vie des personnes âgées en situation de pauvreté ou d'exclusion sociale touchées par ces projets.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication publique, en pièce jointe.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octobre 2013 présentation au comité exécutif

Les projets feront l'objet d'un suivi de la part de la DDS. Les organismes s'engagent à fournir les rapports d'étape et finaux aux dates prévues à cet effet dans les conventions.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Qualité de vie , Direction de la diversité sociale (Joaquina PIRES)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Fonction Finances (Habib NOUARI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mokhtar Mehdi LEKEHAL

ENDOSSÉ PAR

Natalie BIBEAU

Conseiller en développement communautaire Directrice

Tél : 514-872-3712
Télécop.: 514-872-9848

Tél : 514-872-6133
Télécop. : 514-872-9848
Date d'endos. : 2013-07-25

Dossier # :1136368001



Dossier # : 1134251003

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la diversité sociale , Diversité ethnoculturelle
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 173 000 \$, aux organismes ci-après désignés, pour la période 2013 - 2014 et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative pour l'accueil et l'intégration des immigrants conclue entre la Ville de Montréal et le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) et de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville-MESS 2013 - 2015) / Approuver les projets de convention à cet effet

La Direction de la diversité sociale recommande :

1. d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 173 000 \$, aux organismes ci-après désignés, pour l'année 2013 - 2014, au montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative pour l'accueil et l'intégration des immigrants conclue entre la Ville de Montréal et le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) et de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville-MESS 2013 - 2015) :

ORGANISME	PROJET ET PÉRIODE	MONTANT
J'apprends avec mon enfant	« Recrutement de lecteurs bénévoles » 26 août 2013 au 27 juin 2014	20 000 \$
Association multi-ethnique pour l'intégration des personnes handicapées du Québec	« Les arts pour l'intégration » 3 septembre 2013 au 30 juin 2014	20 000 \$
1-2-3 Go! St-Michel/Femmes-relais	« Femmes-Relais » 1 ^{er} octobre 2013 au 30 septembre 2014	30 000 \$
Corporation de développement économique communautaire (CDEC) Saint-Léonard	« Prendre racine dans l'Est » 1 ^{er} septembre 2013 au 31 août 2014	15 000 \$

Ensemble pour le respect de la diversité	« Les Projets Empreintes » 6 septembre 2013 au 27 juin 2014	25 000 \$
Maison d'Haïti	« Soutien aux parents, une prévention pour les jeunes / insertion sociale des familles » 1 ^{er} septembre 2013 au 31 août 2014	30 000 \$
Le Conseil des éducateurs noirs du Québec inc.	« Soutien personnalisé aux familles de jeunes noirs anglophones pour la lutte au décrochage scolaire et social » 23 septembre 2013 au 27 juin 2014	33 000 \$

2. d'approuver les sept projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 19,1 % par l'agglomération, pour un montant de 33 000 \$, et à 80,9 % par la ville centrale, pour un montant de 140 000 \$.

Signé par Natalie BIBEAU **Le** 2013-09-25 08:45

Signataire :

Natalie BIBEAU

Directrice
Qualité de vie , Direction de la diversité sociale

IDENTIFICATION

Dossier # :1134251003

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la diversité sociale , Diversité ethnoculturelle
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 173 000 \$, aux organismes ci-après désignés, pour la période 2013 - 2014 et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative pour l'accueil et l'intégration des immigrants conclue entre la Ville de Montréal et le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) et de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville-MESS 2013 - 2015) / Approuver les projets de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

Relativement à l'Entente administrative Ville-MESS : lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

En 2009, la Ville de Montréal et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) signent une entente administrative de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale d'une durée de trois ans. Le budget de cette Entente est de 24 M\$, soit 7 M\$ pour 2009, 8 M\$ pour 2010 et 9 M\$ pour 2011. Un avenant prolongeant cette entente d'un an, au montant de 9 M\$, est signé au début de l'année 2012. À l'automne 2012, la Ville et le MESS signent une nouvelle entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité. Le MESS octroie à la Ville via celle-ci un soutien financier de 18 M\$ pour deux ans (2013 — 2014 et 2014 — 2015), soit 9 M\$ par année. Dans le but d'obtenir du financement dans le cadre de cette entente, les projets doivent comporter les éléments suivants :

- les projets financés visent à s'attaquer aux problématiques en lien avec les situations de pauvreté, d'exclusion sociale et à risque vécues par les individus et les familles;
- les projets financés ont fait l'objet d'une analyse partagée des besoins et des priorités ainsi que d'une décision concertée des partenaires du milieu (sur la base des zones prioritaires d'interventions);
- les organismes admissibles à une aide financière sont ceux à but non lucratif.

Les salaires subventionnés doivent correspondre aux salaires habituellement versés par l'organisme lui-même aux employés occupant des postes et effectuant des tâches comparables ou aux salaires versés par des organismes comparables du milieu local ou

régional. Les salaires tiennent compte de l'expérience et de la compétence des personnes embauchées.

Relativement à l'Entente administrative Ville-MICC : accueil et intégration des immigrants

Depuis 1999, le partenariat entre la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec permet la concrétisation de nombreuses interventions dans le cadre de la réalisation du Plan d'action visant les activités d'accueil et l'intégration des immigrants. En mars 2011, la Ville et le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) renouvellent l'Entente qui confirme l'octroi d'une somme de 8,195 M\$ en référence aux années 2011 à 2014, dont 4,5 M\$ pour le déploiement de projets facilitant l'intégration des immigrants. Les parties conviennent alors de retenir trois axes d'intervention, soit les relations interculturelles, l'amélioration des milieux de vie ainsi que la lutte au racisme et à la discrimination. Les femmes et les jeunes représentent les deux clientèles dorénavant priorisées, ce qui n'exclue toutefois pas certaines autres clientèles immigrantes, particulièrement celles qui vivent des situations de pauvreté ou d'exclusion.

La nouvelle Entente présente l'opportunité d'inclure certains principes directeurs relativement aux approches d'intervention et au financement des projets. Il s'agit principalement de notions telles que la subsidiarité, l'approche territoriale intégrée, l'importance de l'intervention en amont, le développement des connaissances, la récurrence des engagements, la diversification des sources de financement et l'arrimage des dates aux autres grands bailleurs de fonds.

Un montage financier est réalisé à partir des deux ententes pour deux des sept projets présentés dans ce sommaire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE12 1849 du 7 novembre 2012

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 133 000 \$, aux cinq organismes ci-après désignés, pour l'année 2012 - 2013, soit 20 000 \$ à J'apprends avec mon enfant, 20 000 \$ à Association multi-ethnique pour l'intégration des personnes handicapées du Québec, 30 000 \$ à 1,2,3 Go! St-Michel/Femmes-relais, 30 000 \$ à Maison d'Haïti et 33 000 \$ à Le Conseil des éducateurs noirs du Québec inc., dans le cadre de l'Entente administrative de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale conclue entre la Ville de Montréal et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et de l'Entente administrative pour l'accueil et l'intégration des immigrants conclue entre la Ville de Montréal et le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles

CE12 1431 du 29 août 2012

Accorder un soutien financier non récurrent de 25 000 \$ à La Fondation de la tolérance (maintenant sous le nom de Ensemble pour le respect de la diversité) pour la réalisation du projet « La Caravane de la tolérance - 1er cycle » pour l'année 2012 - 2013

CE11 1745 du 2 novembre 2011

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 65 000 \$, pour l'année 2010 - 2011, soit 20 000 \$ à J'apprends avec mon enfant, pour réaliser le projet « Recrutement de bénévoles »; 15 000 \$ à Association multi-ethnique pour l'intégration des personnes handicapées, pour réaliser « Les arts par l'intégration »; et, 30 000 \$ pour 1,2,3 GO! St-Michel/Femmes-relais, pour réaliser « Femmes-relais », dans le cadre de l'Entente administrative entre la Ville de Montréal et le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC)

CE11 1665 du 19 octobre 2011

Accorder, pour la période 2010 - 2011, un soutien financier non récurrent de 30 000 \$ à Maison d'Haïti, pour la réalisation du projet « Soutien aux parents, une prévention pour les

jeunes », dans le cadre de l'Entente administrative de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale conclue entre la Ville de Montréal et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et de l'Entente administrative pour l'accueil et l'intégration des immigrants conclue entre la Ville de Montréal et le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles
CE11 1344 du 24 août 2011

Accorder un soutien financier non récurrent de 25 000 \$ à La Fondation de la tolérance (maintenant sous le nom de Ensemble pour le respect de la diversité), afin de réaliser le projet « La Caravane de la tolérance », pour la période du 1^{er} septembre 2011 au 15 juin 2012, dans le cadre de l'Entente triennale entre la Ville de Montréal et le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (Ville - MICC 2011 - 2014)

CM11 0162 du 21 mars 2011

Approuver le projet de la nouvelle entente triennale 2011 - 2014 entre le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) et la Ville pour planifier, mettre en œuvre et soutenir des projets facilitant l'intégration des personnes immigrantes, établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière à la Ville aux fins de réaliser les travaux admissibles / Autoriser la réception d'une contribution financière de 8 195 000 \$ provenant du MICC pour la réalisation des projets issus de cette entente

CE10 1761 du 10 novembre 2010

Accorder un soutien financier de 30 000 \$ à Maison d'Haïti, pour la période 2010 - 2011 pour son projet « Soutien aux parents une prévention pour les jeunes », dans le cadre de l'entente administrative de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale conclue entre la Ville et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et de l'entente administrative pour l'accueil et l'intégration des immigrants conclue entre la Ville et le ministère de l'immigration et des Communautés culturelles

DESCRIPTION

Organisme : J'apprends avec mon enfant

Projet : « Recrutement de lecteurs bénévoles pour mieux répondre aux besoins des familles issues des communautés culturelles »

Montant : 20 000 \$

Le projet est de recruter et former des lecteurs bénévoles afin de promouvoir le plaisir de lire auprès des enfants à risque et de leur famille, les outiller, non seulement en tant que lecteurs bénévoles, mais aussi comme personnes-ressources afin de soutenir les familles, faciliter leur intégration dans la communauté, encourager leurs efforts dans l'apprentissage du français et ainsi contribuer à une meilleure compréhension de la société d'accueil. Les arrondissements touchés par les activités du projet sont : Verdun, LaSalle, Lachine, Saint-Laurent, Sud-Ouest et Pierrefonds-Roxboro.

Organisme : Association multi-ethnique pour l'intégration des personnes handicapées du Québec

Projet : « Les arts pour l'intégration »

Montant : 20 000 \$

Deux ateliers à caractère socioculturel, axés sur l'expression artistique et la communication verbale, sont offerts à des adultes d'origines ethnoculturelles diverses avec une déficience intellectuelle, et ce, dans le but de les faire participer à des activités visant le rapprochement vers la société d'accueil. Ces ateliers sont offerts à deux groupes à raison de deux fois par semaine chacun et rejoignent un total d'environ 25 personnes pendant 30 semaines. Les participants proviennent de plusieurs arrondissements montréalais et profitent généralement du transport adapté.

Organisme : 1,2,3 Go! St-Michel/Femmes-relais

Projet : « Femmes-relais »

Montant : 30 000 \$

Femmes-relais est un groupe de démarcheuses qui proviennent des régions du monde d'où sont issus les nouveaux arrivants du quartier Saint-Michel. Celles-ci parlent leur langue d'origine et maîtrisent aussi le français. Au cours de l'année, 12 femmes (deux groupes de six participantes) seront formées afin qu'elles deviennent des relais entre les familles nouvellement arrivées et la société d'accueil. Les Femmes-relais reçoivent une série de formations sur les valeurs et les fonctionnements de la société québécoise, les services offerts par les institutions (municipales, scolaires et de santé) et organismes communautaires du quartier. Elles peuvent ensuite accompagner les familles dans leurs démarches. Ainsi, 1 500 familles seront rejointes et plus de 100 de ces familles bénéficieront d'un accompagnement individuel au cours de l'année.

Organisme : Corporation de développement économique communautaire (CDEC) Saint-Léonard

Projet : « Vivre, travailler, étudier et entreprendre dans l'Est de Montréal »

Montant : 15 000 \$

Les arrondissements de l'Est de Montréal accueillent depuis de nombreuses années une importante communauté immigrante. Ils doivent s'adapter à ces nouvelles réalités démographiques et sociales afin de soutenir, d'une part, les personnes immigrantes dans leur installation et leur intégration et, d'autre part, les différents acteurs de la collectivité (institutions, milieu communautaire, employeurs ou autres) dans la prise en compte de la diversité ethnoculturelle. Pour réaliser ce projet, la CDEC Saint-Léonard est mandatée par le Comité des partenaires de l'Est piloté par le MICC en collaboration avec la Ville et regroupant tous les acteurs œuvrant pour l'intégration des immigrants. Ce projet vise à réunir et à mobiliser une centaine d'intervenants autour de deux grandes rencontres axées sur l'accueil et la rétention des nouveaux arrivants dans l'Est de Montréal. Chaque rencontre se déroulera en deux parties soit : une conférence/atelier de travail dirigé et une visite terrain effectuée par l'organisme L'Autre Montréal et axée sur les ressources des milieux de vie dans tous les domaines. Dans un second temps, les visites du terrain une fois élaborées pourront devenir des circuits ouverts aux nouveaux arrivants afin de présenter l'Est et ses possibilités en matière de qualité de vie et d'intégration.

Organisme : Ensemble pour le respect de la diversité

Projet : « Les Projets Empreintes »

Montant : 25 000 \$

Un premier volet « La Caravane de la tolérance 12-14 » intervient au premier cycle du niveau secondaire dans les écoles montréalaises. Le projet est constitué d'un atelier interactif donné par deux animateurs-rechercheurs chevronnés qui, à l'aide de matériel illustrant des situations d'intimidation, amènent les jeunes à se questionner sur les préjugés, l'exclusion et l'intimidation, leur mécanisme et leur conséquence. Les jeunes sont également amenés à travailler en équipe pour trouver des solutions collectives et créatives pour contrer l'intolérance, le rejet et l'intimidation. Un deuxième volet consiste en une formation offerte aux jeunes sur les compétences nécessaires en « leadership », communication et mobilisation des communautés. Enfin, le troisième volet correspond à des comités de jeunes mis sur pied et encouragés à réaliser une action qui vise à changer les attitudes et les comportements nuisant au climat sécuritaire pour tous et aux relations respectueuses entre chacun.

Organisme : Maison d'Haïti

Projet : « Soutien aux parents, une prévention pour les jeunes / insertion sociale des familles »

Montant : 30 000 \$

Ce projet met une équipe d'éducateurs qui offre un soutien individuel et des ateliers de renforcement de compétences à la disposition de parents d'origine haïtienne et immigrante, souffrant d'isolement, aux prises avec des difficultés personnelles et en perte de contrôle de leur famille et de leurs enfants. Les interventions de soutien et d'encadrement, auprès des enfants qui sont souvent en échec scolaire, attirés par les gangs violents ou dont les comportements sont à risques, se réalisent à travers des activités de prévention après l'école : activités culturelles, soutien scolaire, ateliers de lecture, initiation aux ordinateurs et autres.

Organisme : Le Conseil des éducateurs noirs du Québec inc.

Projet : « Soutien personnalisé aux familles de jeunes noirs anglophones pour la lutte au décrochage scolaire et social »

Montant : 33 000 \$

Ce projet vise la mise en place d'une stratégie d'intervention afin de répondre aux besoins des jeunes noirs anglophones, âgés de 5 à 18 ans, issus de milieux défavorisés et aider leurs parents à développer des compétences parentales. La stratégie d'intervention a pour objectif de contrer le décrochage scolaire et social. Quatre activités sont prévues : soutien à la famille, aide aux devoirs, visite à la bibliothèque et familiarisation, utilisation des ressources municipales. Les interventions seront axées sur l'apprentissage du français afin de mieux intégrer les parents et les jeunes dans la vie montréalaise.

JUSTIFICATION

Ces projets s'adressent à des clientèles marginalisées et exclues et aux intervenants œuvrant auprès d'eux, tout en répondant à des priorités de l'administration municipale. La Direction de la diversité sociale a comme mission de mettre en place les conditions favorisant leur réalisation puisqu'ils contribuent à l'intégration des immigrants et des familles et des jeunes des communautés culturelles.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce soutien financier totalisant la somme de 173 000 \$ est financé à même les budgets provenant de deux ententes entre la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec. Un montant de 140 000 \$ via l'entente avec le MICC et de 33 000 \$ via celle avec le MESS. La dépense totale sera donc assumée à 19,1 % par l'agglomération, pour un montant de 33 000 \$.

La somme de 140 000 \$ provenant de l'entente entre la Ville et MICC est répartie entre les projets des sept organismes. Cette dépense de 140 000 \$ sera entièrement assumée par la ville centrale.

La somme de 33 000 \$ provenant de l'entente entre la Ville de le MESS finance deux projets, soit 50 % du projet de Maison d'Haïti et 60 % du projet du Conseil des Éducateurs noirs du Québec, soit 15 000 \$ et 18 000 \$ respectivement. Cette dépense de 33 000 \$ est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la lutte à la pauvreté qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

ORGANISME	PROJET	SOUTIEN RECOMMANDÉ 2013 - 2014			% DU SOUTIEN VILLE
		TOTAL	MICC	MESS	
J'apprends avec mon enfant	« Recrutement de lecteurs bénévoles pour mieux répondre aux besoins des familles issues des	20 000 \$	20 000 \$	-	55 %

Association multi-ethnique pour l'intégration des personnes handicapées du Québec	communautés culturelles » 26 août 2013 au 27 juin 2014				
	« Les arts pour l'intégration » 3 septembre 2013 au 30 juin 2014	20 000 \$	20 000 \$	-	46 %
1,2,3 Go! St-Michel/Femmes-relais	« Femmes-relais » 1 ^{er} octobre 2013 au 30 septembre 2014	30 000 \$	30 000 \$	-	23 %
Corporation de développement économique communautaire (CDEC) Saint-Léonard	« Vivre, travailler, étudier et entreprendre dans l'Est de Montréal » 1 ^{er} septembre 2013 au 31 août 2014	15 000 \$	15 000 \$	-	40 %
Ensemble pour le respect de la diversité	« Les Projets Empreintes » 6 septembre 2013 au 27 juin 2014	25 000 \$	25 000 \$	-	27 %
Maison d'Haïti	« Soutien aux parents, une prévention pour les jeunes / insertion sociale des familles » 1 ^{er} septembre 2013 au 31 août 2014	30 000 \$	15 000 \$	15 000 \$	44 %
Le Conseil des Éducateurs Noirs du Québec inc.	« Soutien personnalisé aux familles de jeunes noirs anglophones pour la lutte au décrochage scolaire et social » 23 septembre 2013 au 27 juin 2014	33 000 \$	15 000 \$	18 000 \$	92 %

Les versements seront effectués, conformément aux dates inscrites à la convention signée entre la Ville et l'organisme respectif, de la manière suivante : 50 % au début du projet, 40 % au dépôt d'un rapport d'étape et 10 % au dépôt d'un rapport final.

SOUTIEN FINANCIER ACCORDÉ DANS LES TROIS DERNIÈRES ANNÉES						
ORGANISME	2010 - 2011		2011- 2012		2012 - 2013	
	MICC	MESS	MICC	MESS	MICC	MESS
J'apprends avec mon enfant	15 000 \$	-	20 000 \$	-	20 000 \$	-
Association multi-ethnique pour l'intégration des personnes handicapées du Québec	15 000 \$	-	15 000 \$	-	15 000 \$	-
1,2,3 Go! St-Michel/Femmes-relais	30 000 \$	-	30 000 \$	-	30 000 \$	-
Ensemble pour le respect de la diversité	N/A	N/A	25 000 \$	-	25 000 \$	-
Maison d'Haïti	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$
Le conseil des Éducateurs Noirs du Québec inc.	15 000 \$	18 000 \$	15 000 \$	18 000 \$	15 000 \$	18 000 \$
Corporation de développement économique communautaire (CDEC) Saint-Léonard	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A

Les crédits ont été réservés par la demande d'achat no 314094.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces projets d'intégration visent au rapprochement interculturel et à une meilleure intégration sociale des citoyennes et citoyens d'origines diverses. Ils participent ainsi à des objectifs sociaux du développement durable. Ces projets vont dans le sens de la réalisation de l'Action 36 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise. Par cette action, la Ville de Montréal s'engage notamment à poursuivre et renforcer des actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et à collaborer à la réalisation de mesures visant l'intégration des personnes immigrantes et leur pleine participation à la vie montréalaise.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les projets financés ont démontré leur pertinence, la qualité de leurs interventions et leur efficacité à rejoindre les clientèles ciblées. Grâce à leur expertise, les organismes promoteurs favorisent l'intégration de ces communautés à la société montréalaise et Québécoise.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les protocoles de visibilité des ententes Ville-MICC et Ville-MESS, annexés en pièces jointes.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octobre 2013 Présentation au comité exécutif

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Qualité de vie , Direction de la diversité sociale (Mustapha TRARI)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Habib NOUARI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claire BRADET
Conseillère en affaires interculturelles

Tél : 872-3583

ENDOSSÉ PAR

Patrice ALLARD
Chef de division

Tél : 514 872-1274

Télécop.: 872-9848

Télécop. : 514 872-9848

Date d'endos. : 2013-09-12

Dossier # :1134251003

**Dossier # : 1134240002**

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement , Division Stratégies_programmes et politiques , Développement et partenariat
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière, non récurrente, au montant de 5 000 \$ à l'Association québécoise pour la promotion de l'éducation relative à l'environnement (AQPERE), organisme à but non lucratif, pour organiser et réaliser le 13e Colloque en éducation relative à l'environnement de Montréal / Approuver le protocole d'entente à cet effet.

Il est recommandé:

1. d'accorder une contribution financière, non récurrente, au montant de 5 000 \$ à L'Association québécoise pour la promotion de l'éducation relative à l'environnement (AQPERE), organisme à but non lucratif, pour organiser et réaliser le 13e Colloque en éducation relative à l'environnement de Montréal;
2. d'approuver un protocole d'entente entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et les conditions de versement de cette contribution financière;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 50% par la ville centrale et à 50% par l'agglomération.

Signé par Mario CICIOLI **Le** 2013-09-24 15:52

Signataire : Mario CICIOLI

Directeur des grands parcs et du verdissement et du bureau du Mont-Royal
Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1134240002**

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement , Division Stratégies_programmes et politiques , Développement et partenariat
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière, non récurrente, au montant de 5 000 \$ à l'Association québécoise pour la promotion de l'éducation relative à l'environnement (AQPERE), organisme à but non lucratif, pour organiser et réaliser le 13e Colloque en éducation relative à l'environnement de Montréal / Approuver le protocole d'entente à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

Initié par l'Association québécoise pour la promotion de l'éducation relative à l'environnement (AQPERE) et la Commission scolaire de Montréal (CSDM), le Colloque en éducation relative à l'environnement (ERE) a vu le jour en 2000. Ce Colloque annuel répond aux besoins exprimés par les intervenants de l'éducation relative à l'environnement de recevoir une formation et des outils pertinents tout en ayant l'occasion de réseauter entre eux et avec d'autres acteurs du milieu de l'éducation relative à l'environnement. Cet événement a rapidement pris une envergure à l'échelle provinciale et attire désormais de nombreux enseignants et intervenants du Québec ainsi que des représentants francophones des autres provinces canadiennes et de l'étranger.

À l'échelle de Montréal, le Colloque favorise le développement d'une écocitoyenneté chez les élèves et le personnel des écoles et la mobilisation des jeunes et des intervenants dans la réalisation de projets constructifs (implantation de projet de verdissement dans les cours d'école, implantation de programmes de gestion des matières résiduelles dans les établissements scolaires, etc.). La Ville de Montréal est un partenaire privilégié du Colloque annuel en ERE depuis ses débuts. Plusieurs professionnels, de diverses directions de la Ville de Montréal, ont partagé avec les intervenants du milieu leurs travaux et outils en éducation relative à l'environnement tout comme le font de nombreux partenaires de la Ville (organismes éco-quartiers, GUEPE, Les amis de la montagne, etc.).

L'organisme maître d'oeuvre de ce 13e Colloque, soit l'Association québécoise pour la promotion de l'éducation relative à l'environnement (AQPERE), est un organisme à but non lucratif qui s'implique activement depuis plus de vingt ans afin de faire reconnaître l'éducation relative à l'environnement comme l'une des principales voies conduisant à un comportement éco-responsable au sein de la société. L'AQPERE, à travers son travail, s'adresse aux intervenants en ERE, aux écoles et aux jeunes québécois. La mission de l'AQPERE est de:

- Rassembler les intervenants œuvrant en éducation et en formation relative à l'environnement dans une perspective d'échange d'informations et de concertation des actions.
- Appuyer les membres de l'AQPERE en ce qui a trait à la reconnaissance, à l'organisation et à la diffusion de leurs activités.
- Diffuser l'information dans le domaine de l'éducation et de la formation relative à l'environnement.
- Représenter les intérêts des membres de l'AQPERE dans les dossiers ayant trait au développement de l'éducation et de la formation relative à l'environnement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

DESCRIPTION

Le Colloque en éducation relative à l'environnement de Montréal réunit chaque année entre 350 et 500 acteurs de différents milieux en éducation relative à l'environnement et au développement durable : milieu scolaire, organismes communautaires et non gouvernementaux. Ce Colloque annuel est une occasion de réfléchir, d'échanger et de partager diverses expériences autour d'enjeux soulevés par une thématique environnementale donnée. L'édition 2013, qui se tiendra les 7 et 8 novembre prochains, est intitulée « Tout le monde à l'eau ! » et s'inscrit dans le cadre de l'année internationale de la coopération dans le domaine de l'eau. Elle est à ce titre placée sous le patronage de la commission canadienne de l'UNESCO.

La Ville de Montréal contribue financièrement pour 5 000 \$, soit 14,5 % du budget total de l'événement, tout comme Hydro-Québec qui soutient l'événement pour le même montant. Le reste du budget total de l'événement provient des inscriptions des participants soit 20 000 \$ (58,0 % du budget) ainsi que les inscriptions des exposants soit 4 500 \$ (13,0 % du budget). La contribution financière de la Ville de Montréal servira à payer les conférenciers d'honneur ainsi qu'à la création d'outils de communication. Pour l'organisation et la tenue du Colloque en ERE, une professionnelle de la Direction des grands parcs et du verdissement (DGPV) a fait partie du comité organisateur et sera présente les deux jours de la tenue du Colloque dans le kiosque d'information et ce totalisant 46 heures de travail. D'autres professionnels de la Direction de l'environnement et de la Direction de l'eau seront présents au salon des exposants les 7 et 8 novembre prochains.

Le programme du 13e Colloque en ERE propose :

- deux **conférences d'honneur** données par Mylène Paquette, rameuse d'océan et Raoul Duguay, environmentaliste, pédagogue et philosophe;
- des **tables rondes** animées par des experts et professionnels du milieu;
- une **vingtaine d'ateliers** favorisant les échanges en sous-groupe, l'expérimentation et le travail d'équipe;
- un **carrefour des exposants** accueillant une cinquantaine d'ONG, d'organisations municipales, provinciales ou fédérales, d'entreprises privées et autres : un espace dynamique d'échanges et de partage permettant à chacun d'y trouver des outils pédagogiques, des ressources et des idées.

JUSTIFICATION

La DGPV est interpellée dans l'organisation et la tenue du 13e Colloque en ERE, car les objectifs de cet événement rejoignent sa mission, notamment en ce qui a trait à

l'amélioration de la qualité de vie des Montréalais et la protection de la biodiversité urbaine. La Ville de Montréal est sensible à l'importance de mener des activités en éducation relative à l'environnement en favorisant l'engagement des jeunes. Dans le cadre de ses politiques et engagements, la tenue de cet événement avec différents partenaires permet de positionner Montréal comme une ville soucieuse de la qualité de son environnement urbain.

De plus, le Colloque favorise le renforcement des capacités face aux défis environnementaux et aux enjeux du développement durable. Il permet d'outiller les éducateurs, les formateurs et les enseignants afin qu'ils intègrent l'environnement et le développement durable dans leurs activités. La Ville de Montréal retire beaucoup en visibilité à travers toutes les communications liées à cet événement. L'aspect du réseautage est important dans le milieu de l'éducation relative à l'environnement. De plus, ce Colloque permet d'informer les intervenants du milieu des projets et travaux effectués en ERE à la Ville de Montréal. C'est aussi une opportunité de développer de nouveaux projets et partenariats avec la collectivité montréalaise.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits budgétaires pour financer cette dépense non récurrente de 5 000 \$ proviendront à parts égales du budget de fonctionnement de la Direction des grands parcs et du verdissement (2 500 \$) et de la Direction de l'environnement (2 500 \$). La contribution financière de 5 000 \$ sera versée à l'AQPERE en un versement dans les 30 jours suivant la signature du protocole d'entente.

Organisme	Événement	Budget total de l'événement	Montant recommandé 2013	Soutien financier de la Ville p/r au budget de l'événement en %
Association pour la promotion de l'éducation relative à l'environnement (AQPERE)	13e Colloque en éducation relative à l'environnement de Montréal – 7 et 8 novembre 2013	34 500 \$	5 000 \$	14,5 %

Les crédits de 2 500 \$ provenant de la Direction des grands parcs et du verdissement sont réservés par la demande d'achat no. 314132.

Les crédits de 2 500 \$ provenant de la Direction de l'environnement sont réservés par l'engagement de gestion GI34250002. Cette somme de 2 500 \$ est de compétence d'agglomération parce qu'elle concerne l'élimination et la valorisation des matières résiduelles.

Cette dépense de 5 000 \$ est assumée à 50 % par la ville centrale et à 50 % par l'agglomération.

Le présent dossier est conforme au budget selon la définition apparaissant au courrier budgétaire no 22.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le 13e Colloque en ERE contribue à la participation et à la concertation de la collectivité montréalaise en éducation relative à l'environnement. Ce Colloque valorise notamment Montréal comme un milieu de vie familial où il est essentiel de protéger son milieu de vie, son environnement. De plus, le volet social de ce projet cible la sensibilisation des jeunes et l'engagement de la relève pour la protection de l'environnement dans un esprit de cohésion sociale et solidaire. L'événement sera éco-responsable (compostage, récupération,

alimentation locale et équitable, incitatifs au transport en commun, etc.). À titre indicatif, le Conseil québécois des événements écoresponsables a décerné un prix « VIVAT Alimentation » à l'AQPERE, dans la catégorie « Événements grand public et Colloque, congrès, exposition », afin de souligner les actions écoresponsables menées dans le cadre du Colloque en ERE 2011. Depuis plusieurs années, le comité organisateur du Colloque porte une attention particulière à l'écoresponsabilité de l'événement. Au-delà du bénéfice environnemental, les habitudes ainsi créées comportent une certaine valeur éducative. En étant appelés à poser divers gestes écologiquement responsables, les conférenciers, les participants, les exposants et les bénévoles sont non seulement témoins d'une organisation socialement responsable, mais en sont les principaux acteurs.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le Colloque en ERE est la contribution majeure de l'AQPERE en tant que partenaire du Plan stratégique de développement durable de la communauté urbaine de Montréal. Il permet l'engagement des intervenants dans de nouveaux projets en ERE. Pour la Ville de Montréal, ce Colloque favorise notamment l'implantation de projets de verdissement dans les cours d'école, l'implantation de programmes de gestion des matières résiduelles dans les établissements scolaires, ainsi que le développement d'une écocitoyenneté chez les élèves et le personnel des institutions scolaires. En offrant au grand public un accès à la conférence d'ouverture, le colloque permet aussi de sensibiliser, d'informer et d'éduquer un large éventail de personnes aux enjeux socio-écologiques d'actualité.

La présence de la Ville de Montréal a comme impact de développer :

- Une meilleure connaissance et compréhension des projets et travaux réalisées en ERE par la Ville de Montréal.
- La création d'un maillage entre la Ville de Montréal et les intervenants du milieu de l'ERE.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un protocole de visibilité est en vigueur et doit être appliqué par l'organisme. De par notre contribution de 5 000 \$, la Ville de Montréal est un partenaire « Or » de ce 13^e Colloque en ERE de Montréal (voir le plan des commandites en pièce jointe).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dossier présenté au comité exécutif : 9 octobre 2013

- Organisation de l'événement (2 ou 3 rencontres) : Septembre et octobre 2013
- Tenue du 13^e Colloque en éducation relative à l'environnement de Montréal : 7 et 8 novembre 2013

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme à la Loi sur les cités et villes et à la Loi sur les compétences municipales. Ce dossier respecte la Politique de gestion contractuelle.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Catherine ROUSSEAU)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Ghyslain WILSON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anne-Marie COMPAROT
conseiller(ere) en planification

Tél : 514 280-6708
Télécop.: 514 872-9818

ENDOSSÉ PAR

Véronique ANGERS
c/s developpement et partenariats - grands
parcs

Tél : 514 872-6746
Télécop. : 514 872-9818
Date d'endos. : 2013-09-16

Dossier # :1134240002



Dossier # : 1133684002

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la diversité sociale , Développement social
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 30 000 \$ à Réseau Réussite Montréal, pour le soutien à ses activités régulières, pour l'année 2013, à même le budget de la Direction de la diversité sociale / Approuver un projet de convention à cet effet

La Direction de la diversité sociale recommande :

1. d'accorder un soutien financier non récurrent de 30 000 \$ à Réseau Réussite Montréal afin de soutenir ses activités régulières pour l'année 2013;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Natalie BIBEAU **Le** 2013-09-24 16:36

Signataire :

Natalie BIBEAU

Directrice
Qualité de vie , Direction de la diversité sociale

IDENTIFICATION

Dossier # :1133684002

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la diversité sociale , Développement social
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 30 000 \$ à Réseau Réussite Montréal, pour le soutien à ses activités régulières, pour l'année 2013, à même le budget de la Direction de la diversité sociale / Approuver un projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

De nombreux acteurs montréalais sont mobilisés pour prévenir et contrer le décrochage scolaire, phénomène lourd d'impacts pour la communauté montréalaise, principalement chez les garçons. Depuis 2009, une trentaine de partenaires sont membres de Réseau Réussite Montréal (RRM), instance régionale de concertation en persévérance scolaire. RRM agit en concertation avec les milieux de vie afin de soutenir les commissions scolaires et les écoles dans l'atteinte de leurs cibles de diplomation pour les élèves âgés de 6 à 20 ans (cible de diplomation fixée à 77 %, à Montréal pour 2020, par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport) et contribue à la réduction du taux de vulnérabilité des tous petits au moment de leur entrée à l'école de 5 % sur cinq ans.

Dans le cadre de la Stratégie jeunesse montréalaise 2013 - 2017, la Ville de Montréal entend poursuivre les efforts visant le renforcement de la persévérance scolaire, promouvoir différents modes d'apprentissage et miser sur l'aspect formateur des activités parascolaires et complémentaires au milieu scolaire. L'établissement d'un partenariat important avec l'instance de concertation régionale RRM, créée en 2009, permet à la Ville de Montréal de participer directement à la mobilisation des milieux de vie, en collaboration avec les arrondissements et les bibliothèques municipales, à la mise en place d'actions concrètes pour prévenir le décrochage scolaire.

La Ville de Montréal soutient le développement de RRM par une participation à divers comités de travail, par l'expertise-conseil de ses intervenants et par un soutien financier aux activités régulières et à des projets.

En 2009, le taux de diplomation à Montréal est de 67,2%. En 2011, il atteint 70,8%. Les efforts concertés de tous les acteurs ont contribué à cette augmentation.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM13 0341 - 22 avril 2013

Adopter la Stratégie jeunesse montréalaise 2013 - 2017 / Mandater la Direction de la diversité sociale pour assurer sa coordination, son suivi et sa mise en œuvre

CE11 1364 du 31 août 2011

Accorder un soutien financier non récurrent de 15 000 \$ à Réseau Réussite Montréal, pour le soutien à ses activités régulières, pour l'année 2011

CM11 1000 du 19 décembre 2011

Approuver le projet d'Entente spécifique de partenariat, avec différents organismes, portant sur la persévérance scolaire et la valorisation de l'éducation dans la région de Montréal, 2010 - 2013

CE10 2048 du 22 décembre 2010

Accorder un soutien financier non récurrent de 15 000 \$ à l'organisme Réseau Réussite Montréal pour le soutien à ses activités régulières

DESCRIPTION**Réseau Réussite Montréal****Montant : 30 000 \$**

L'instance de concertation régionale Réseau Réussite Montréal (RRM) a comme mission de mobiliser l'ensemble des partenaires de l'île de Montréal afin d'être un lieu de convergence des actions ayant une influence positive sur les jeunes, les parents, les intervenants et la société montréalaise dans le but d'accroître la persévérance, la réussite et le raccrochage scolaires. Trente-deux membres s'unissent pour constituer RRM. Parmi ceux-ci: les cinq commissions scolaires de l'Île de Montréal, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), la Chambre de commerce de Montréal métropolitain, l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal, la Ville de Montréal, la Conférence régionale des élus de Montréal (CRÉ), la Fondation Réunir Réussir (R2), le Forum jeunesse de l'Île de Montréal, le Regroupement des organismes communautaires québécois de lutte au décrochage (RPCQLD).

Dans le but d'augmenter la portée et l'impact des actions en persévérance et en réussite scolaires, RRM, en partenariat avec les commissions scolaires et leurs partenaires locaux, soutient la mise en œuvre d'initiatives dans neuf quartiers ciblés de l'Île de Montréal (quartiers Centre-sud, LaSalle, Montréal-Nord, Pierrefonds et Sainte-Geneviève, Pointe-aux-Trembles, Saint-Laurent, Saint-Léonard, Saint-Michel et tout le Sud-Ouest). Après le 4 octobre 2013, date de son assemblée générale, RRM initiera des actions dans trois autres quartiers. Cette canalisation permet non seulement un meilleur arrimage des moyens utilisés pour augmenter le taux de diplomation dans ces quartiers, par des actions directes et indirectes, mais aussi de mieux définir les modèles pouvant par la suite être déployés dans l'ensemble de la région.

RRM réalise une série d'interventions dont les Journées de la persévérance scolaire (JPS), les Journées inter régionales sur la persévérance scolaire et la réussite éducative 2013, coordonne le programme Équité axé sur la conciliation travail-études, documente et diffuse l'information pertinente à l'action en persévérance et en réussite scolaires. La présente contribution financière vise à soutenir le développement des activités régulières de l'organisation.

JUSTIFICATION

La recherche démontre un lien significatif entre la pauvreté et l'échec scolaire. À court terme, l'élève de milieu défavorisé risque de faire face à des retards scolaires, à des échecs répétés, à diverses difficultés d'adaptation et, à plus long terme, à des possibilités de décrochage scolaire et social.

Les élèves allophones représentent une part importante de la population scolaire

montréalaise. En effet, le nombre imposant d'élèves ne possédant pas le français comme langue maternelle en formation générale des jeunes et en formation générale des adultes est largement documenté. Le milieu scolaire constitue un foyer d'intégration efficace pour les nouveaux arrivants de diverses cultures.

La Ville de Montréal est aussi signataire de l'Entente spécifique sur la persévérance scolaire et la valorisation de l'éducation 2010 - 2013. Dans le cadre de cette Entente, la Ville s'est engagée, entre autres, à soutenir RRM par une contribution financière annuelle de 15 000 \$ pour la réalisation de ses activités de base telles que le service des appels aux parents, le site Internet ou toute autre dépense liée aux activités de l'organisme.

La présente contribution financière représente le soutien financier à verser pour 2012 - 2013 et 2013 - 2014 (CM11 1000).

Après l'analyse des partenariats antérieurs avec cet organisme et l'évaluation des projets soutenus par notre direction, nous recommandons l'actuel soutien financier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le soutien financier à verser pour 2012 - 2013 et 2013 - 2014 représente 1 % du budget total de RRM.

Soutien financier 2013			
Organisme	Budget total (\$) de l'organisme	Montant recommandé 2013	Pourcentage (%)
Réseau Réussite Montréal	3 077 597 \$	30 000 \$	1 %

Le tableau suivant présente les montants de soutien financier antérieurs octroyés pour la réalisation des activités de RRM.

Soutien financier années antérieures			
Organisme	Année	Projet	Soutien octroyé
Réseau Réussite Montréal	2011	Fonctionnement de base	15 000 \$
	2010		15 000 \$

Ce soutien financier demeure non récurrent et est pris à même le budget régulier de la direction. Le soutien de la Ville de Montréal s'inscrit dans un maillage financier important de plus de 3 M\$ par année. Les autres sources de financement sont, entre autres : Fondation Réunir Réussir, les cinq commissions scolaires, le MELS, le Forum jeunesse de l'Île de Montréal. Cette dépense est entièrement assumée par la Ville centrale. Les crédits ont été réservés avec la demande d'achat no 314341.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Toutes les initiatives visant à favoriser la persévérance scolaire et à soutenir le développement de la relève s'inscrivent dans les priorités de la planification stratégique en développement durable (Action 37 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La force de cette concertation est de permettre une action plus intégrée des initiatives. Les effets de cette action concertée permettent déjà de voir une amélioration du taux de

diplomation dans les quartiers ciblés et, de façon spécifique, dans les cinq commissions scolaires de l'Île de Montréal. La participation des directions centrales et des arrondissements est importante et reconnue.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La visibilité de la Ville de Montréal est assurée dans toutes les publications de l'organisme ainsi que lors des événements publics et sur le site Internet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octobre 2013 Présentation au CE
Janvier 2014 Remise du bilan final

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Habib NOUARI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Rabia CHAOUCHI
Chef d'équipe en développement social et relations interculturelles

Tél : 872-1694
Télécop.: 872-1527

ENDOSSÉ PAR

Patrice ALLARD
Chef de division

Tél : 514 872-1274
Télécop. : 514 872-9848
Date d'endos. : 2013-09-24

Dossier # :1133684002



Dossier # : 1136226001

Unité administrative responsable :	Police , Direction des opérations - Services aux citoyens , Service à la communauté Région Ouest , PDQ 7
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Autoriser le déplacement de la traverse d'écoliers située à l'intersection des rues Décarie et Deguire dans le secteur du poste de quartier 7, arrondissement Saint-Laurent, à l'intersection des rues Guertin et Tassé dans le secteur du poste de quartier 7, arrondissement Saint-Laurent.

Il est recommandé aux membres du comité exécutif d'autoriser le déplacement de la traverse d'écoliers de l'intersection située à l'intersection des rues Décarie et Deguire du poste de quartier 7 vers l'intersection des rues Guertin et Tassé du poste de quartier 7.

Signé par Marc PARENT **Le** 2013-08-27 09:32

Signataire :

Marc PARENT

Directeur
Police , Direction principale

IDENTIFICATION **Dossier # :1136226001**

Unité administrative responsable :	Police , Direction des opérations - Services aux citoyens , Service à la communauté Région Ouest , PDQ 7
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Autoriser le déplacement de la traverse d'écoliers située à l'intersection des rues Décarie et Deguire dans le secteur du poste de quartier 7, arrondissement Saint-Laurent, à l'intersection des rues Guertin et Tassé dans le secteur du poste de quartier 7, arrondissement Saint-Laurent.

CONTENU

CONTEXTE

Le poste de quartier 7 a reçu une demande de la directrice de l'école Édouard-Laurin à l'effet d'ajouter une traverse à l'intersection des rues Guertin et Tassé. Les agents de quartier en sécurité routière du poste de quartier 7 ont procédé à l'analyse de l'intersection des rues Guertin et Tassé et les résultats du comptage d'élèves et d'automobilistes démontrent la nécessité de créer une traverse scolaire.

Par ailleurs, les résultats de la démarche annuelle de révision des traverses d'écoliers ont permis d'établir que la traverse d'écoliers située à l'intersection des rues Décarie et Deguire, dans le secteur du poste de quartier 7, ne répond plus aux critères établis par le Service de police de la Ville de Montréal et par conséquent, sera déplacée à l'intersection Guertin et Tassé, située dans le secteur du poste de quartier 7.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Obtention d'une traverse d'écoliers à l'intersection des rues Guertin et Tassé dans le secteur du poste de quartier 7, arrondissement Saint-Laurent.

La demande d'obtention d'une traverse d'écoliers a été formulée par la direction de l'école Édouard-Laurin. Les observations, effectuées le 07-06-2013 par les agents de quartier en sécurité routière du poste de quartier 7, indiquent que 410 élèves fréquentent l'école, dont 98 qui empruntent la traverse le matin, 18 le midi et 90 à la sortie des classes. La vitesse permise est de 30 km/h et la vitesse observée par le radar est de 30 km/h. Le volume de circulation durant les heures de traversée varie entre 285 et 105 véhicules selon la période

de la journée. Cette intersection se situe dans une zone 100 % résidentielle.

Selon les observations des agents de quartier en sécurité routière, l'infrastructure ne représente pas un problème. C'est le nombre élevé de véhicules qui ne respectent pas la signalisation et qui rendent la présence d'un brigadier scolaire nécessaire dans l'intersection afin d'assurer la sécurité des enfants. De plus, plusieurs infractions au code de sécurité routière ont été observées lors de l'étude. L'infrastructure a été aménagée et il a eu l'ajout de panneaux de signalisation ainsi que de saillies de trottoir. Malgré tout, la présence d'un brigadier est fortement recommandée.

Conséquemment, les éléments démontrés à cette intersection rencontrent les critères établis par le Service de police de la Ville de Montréal pour justifier la présence d'un brigadier à cette traverse d'école. Cette affectation devient le moyen adéquat pour assurer la sécurité des enfants à cette intersection.

Déplacement de la traverse d'écoliers située à l'intersection des rues Décarie et Deguire, dans le secteur du poste de quartier 7 à l'intersection des rues Guertin et Tassé, dans le secteur du poste de quartier 7.

L'évaluation annuelle des traverses d'écoliers a permis de constater que la traverse située à l'intersection des rues Décarie et Deguire, dans le secteur du poste de quartier 7, ne répond plus aux critères établis par le Service de police de la Ville de Montréal.

En effet, l'étude démontre que très peu d'élèves utilisent cette traverse, soit 4 le matin, aucun le midi et 4 à la fin des classes. Les élèves peuvent traverser de façon sécuritaire à l'arrêt à l'intersection Décarie et Deguire.

Il ne s'agit pas uniquement de ce critère puisque l'analyse démontre que le niveau de dangerosité pour les piétons est faible. Plus précisément, aucun accident piéton n'a été recensé à l'intersection des rues Décarie et Deguire depuis les dernières années.

La directrice de l'école Parkdale, Mme Marylène Perron a été informée de cette décision (voir fiche de renseignements et lettre ci-jointes). Celle-ci a exprimé sa déception à l'égard de cette décision, mais ne s'y oppose pas. Lorsque le déplacement sera officialisé, une lettre sera adressée aux parents concernés et les policiers du poste de quartier 7 seront présents les premiers jours afin de bien diriger les enfants.

JUSTIFICATION

Cette recommandation respecte les critères de justification, création ou de déplacement des traverses d'écoliers du Service de police de la Ville de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La recommandation du déplacement n'entraîne aucune incidence financière puisque l'abolition de la traverse située à l'intersection des rues Décarie et Deguire, dans le secteur du poste de quartier 7, nous permet de respecter le nombre autorisé de traverses d'écoliers. Le présent dossier est donc conforme au budget établi.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cette demande de déplacement de la traverse d'écoliers contribue à assurer une qualité des milieux de vie résidentiels en fournissant un aménagement sécuritaire pour les écoliers qui traverseront à l'intersection des rues Guertin et Tassé.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Lorsque le déplacement de la traverse d'écoliers située à l'intersection des rues Décarie et Deguire sera officialisé, une lettre sera adressée aux parents concernés et les policiers du poste de quartier 7 seront présents les premiers jours afin de bien diriger les enfants.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le brigadier scolaire affecté à la traverse abolie sera relocalisé conformément à la convention collective. La nouvelle traverse sera comblée conformément aux règles de la convention collective

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :
Saint-Laurent , Direction des travaux publics (Dang NGUYEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Éric LA PENNA
Commandant
Poste de quartier 7

Tél : 514 280-0007

Télécop.: 514 280-0607

ENDOSSÉ PAR

Mario GUÉRIN
Assistant-directeur
Service à la communauté - Région Sud

Tél : 514 280-7720

Télécop. : 514 280-7729

Date d'endos. : 2013-08-19

Dossier # :1136226001



Dossier # : 1133030001

Unité administrative responsable :	Police , Direction des opérations - Services aux citoyens , Service à la communauté Région Est , PDQ 42
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Autoriser le déplacement de la traverse d'écoliers située à l'intersection du boulevard Robert et de la rue Honfleur dans le secteur du poste de quartier 42 dans l'arrondissement de St-Léonard vers l'intersection de la rue de Côme et de la rue Lachenaie, dans le secteur du poste de quartier 42, dans le même arrondissement.

Il est recommandé aux membres du Comité exécutif d'autoriser le déplacement de la traverse d'écoliers située à l'intersection du boulevard Robert et de la rue Honfleur dans le secteur du poste de quartier 42, vers l'intersection des rues Lachenaie et de Côme, située également dans le secteur du poste de quartier 42, de l'arrondissement Saint-Léonard.

Signé par Marc PARENT **Le** 2013-09-24 08:44

Signataire :

Marc PARENT

Directeur
Police , Direction principale

IDENTIFICATION **Dossier # :1133030001**

Unité administrative responsable :	Police , Direction des opérations - Services aux citoyens , Service à la communauté Région Est , PDQ 42
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Autoriser le déplacement de la traverse d'écoliers située à l'intersection du boulevard Robert et de la rue Honfleur dans le secteur du poste de quartier 42 dans l'arrondissement de St-Léonard vers l'intersection de la rue de Côme et de la rue Lachenaie, dans le secteur du poste de quartier 42, dans le même arrondissement.

CONTENU

CONTEXTE

La configuration de l'emplacement géographique de la traverse à l'intersection des rues Lachenaie et de Côme dans le secteur du PDQ 42 ainsi que le nombre élevé d'enfants qui l'utilisent, requiert la présence d'une traverse d'écoliers à cet endroit. Par ailleurs, les résultats de la démarche annuelle de révision des traverses d'écoliers ont permis d'établir que la traverse d'écoliers située à l'intersection du boulevard Robert et de la rue Honfleur ne répond plus aux critères établis par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM). De plus, en juin 2013, les autorités municipales et scolaires ont été mises au courant des démarches effectuées. Les enjeux liés à la sécurité et les mesures transitoires proposés ont été passés en revue avec M. Louis Lafontaine, chef de division, études techniques de la direction des travaux publics - arrondissement Saint-Léonard. Celui-ci est en accord avec le déplacement de la traverse d'écoliers et recommande, à la suite de la décision du comité de circulation du 19 août, de mettre en place des mesures alternatives soit une présence policière accrue, la transmission d'un avis aux parents et à la direction de l'école Honoré-Mercier et qu'un marquage au sol *priorité aux piétons* soit installé rapidement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune.

DESCRIPTION

Traverse d'écoliers - Intersection des rues Lachenaie et de Côme (PDQ 42)

Une analyse effectuée par le personnel du PDQ 42 à la suite d'une demande formulée par la direction de l'école Dante (**voir lettre jointe**) a permis d'établir que la traverse située à l'intersection des rues Lachenaie et de Côme requiert la présence d'un brigadier scolaire. En

effet, malgré le fait que cette intersection soit contrôlée par un feu clignotant et un signal d'arrêt, elle est plus risquée compte tenu de sa configuration, d'une fréquentation importante des élèves de l'école (5 à 12 ans), de la circulation dans les deux sens et de la présence de plusieurs immeubles d'habitation et duplex avoisinants.

Les observations réalisées indiquent que 142 élèves d'âge primaire traversent cette intersection le matin, 71 le midi et 131 élèves, le soir à la sortie des classes. La vitesse permise est de 30 km/h et le volume de circulation durant les heures de traversée varie entre 212 et 400 véhicules à l'heure (400 véhicules le matin, 322, le midi et 212 véhicules, le soir) **(voir fiche de renseignements et photos des intersections en annexe)**.

Les consultations réalisées dans le cadre de ce processus indiquent que la direction de l'école Dante ainsi que le comité et le conseil de circulation sur lequel siège le maire de l'arrondissement M. Michel Bissonnet, sont en accord avec la solution proposée pour améliorer la sécurité des enfants sur le chemin de l'école **(voir courriel joint)**.

Conséquemment, les éléments démontrés à cette intersection répondent aux critères établis par le SPVM pour justifier la présence d'un brigadier à cette traverse d'école. Cette affectation devient le moyen adéquat pour assurer la sécurité des enfants à cette intersection. C'est donc dire que dorénavant, l'école Dante disposera d'une traverse d'écoliers pour assurer la sécurité de ses étudiants.

Déplacement de la traverse d'écoliers située à l'intersection du boulevard Robert et de la rue Honfleur vers l'intersection des rues Lachenaie et De Côme, toutes deux situées dans le secteur du PDQ 42.

La révision annuelle des traverses d'écoliers a permis de constater que la traverse située à l'intersection du boulevard Robert et de la rue Honfleur n'est plus nécessaire puisque celle-ci ne correspond plus aux critères du SPVM relatifs à l'achalandage. Le brigadier scolaire affecté à cette traverse a souligné qu'il se questionnait sur son utilité puisque seulement deux (2) élèves se présentaient à sa traverse et en plus, ils étaient accompagnés de leur mère. Le commandant Charline Bouffard du PDQ 42 a contacté la mère des élèves et celle-ci, devant la comparaison entre les deux écoles comprend la décision et est en accord avec le fait de mettre des mesures transitoires pour compenser l'absence du brigadier.

À une seule occasion, trois (3) élèves se sont ajoutés aux deux (2) réguliers et se fut lors de la vérification par les policiers. Il s'agissait d'une exception **(voir fiche de renseignements et photos des intersections en annexe)**.

La directrice de l'école Honoré-Mercier, Mme Donna Manos persiste à maintenir le brigadier en place et ce, malgré le peu de fréquentation de ses élèves. Le commandant C. Bouffard du PDQ 42 a contacté Mme Manos et nonobstant les faits énumérés, celle-ci demeure en désaccord avec les démarches effectuées **(voir lettre jointe datée du 14 juin 2013)**.

En effet, malgré le fait que cette intersection soit contrôlée par un signal d'arrêt, la rue Honfleur a été modifiée et est maintenant un sens unique, ce qui sécurise grandement l'intersection. De plus, une présence policière accrue, un avis aux parents, ainsi qu'un marquage au sol donnant la priorité aux piétons sera installé rapidement.

JUSTIFICATION

Cette recommandation respecte les critères de justification, de création et déplacement des traverses d'écoliers du Service de police de la Ville de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La recommandation du déplacement de la traverse d'écoliers à l'intersection des rues Lachenaie et de Côme n'entraîne aucune incidence financière puisque l'abolition de la traverse à l'intersection du boulevard Robert et de la rue Honfleur dans le PDQ 42 permet de respecter le nombre autorisé de traverses d'écoliers. Le présent dossier est donc conforme au budget établi.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cette demande de déplacement de la traverse d'écoliers contribue à assurer une qualité des milieux de vie résidentiels en fournissant un aménagement sécuritaire pour les écoliers qui traverseront à l'intersection des rues Lachenaie et de Côme.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Lorsque le déplacement de la traverse d'écoliers située à l'intersection du boulevard Robert et de la rue Honfleur sera officialisé, la direction de l'école Honoré-Mercier et les parents concernés seront avisés de la modification apportée, par lettre.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

N/A

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :
Saint-Léonard , Direction des travaux publics (Louis LAFONTAINE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie BOILEAU
Chef de section / soutien général
pour Charline Bouffard, commandant
PDQ 42

Tél : 514-280-0042
Télécop.: 514 280-0642

ENDOSSÉ PAR

Stéphane LEMIEUX
Assistant-directeur police
Chef du Service à la communauté région Est

Tél : 514-280-7740
Télécop. : 514-280-7748
Date d'endos. : 2013-09-13

CE : 30.003

2013/10/09 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 30.004

2013/10/09 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 30.005

2013/10/09 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1133599004

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Division du soutien aux instances et réglementation , Gestion
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Adoption d'un règlement modifiant le Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008) afin d'y intégrer des dispositions relatives à la tenue de ses séances en public

Il est recommandé :
d'adopter, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008) »

Signé par Yves SAINDON **Le** 2013-09-30 11:16

Signataire :

Yves SAINDON

Greffier et directeur
Direction générale , Direction du greffe

IDENTIFICATION **Dossier # :1133599004**

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Division du soutien aux instances et réglementation , Gestion
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Adoption d'un règlement modifiant le Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008) afin d'y intégrer des dispositions relatives à la tenue de ses séances en public

CONTENU

CONTEXTE

Le comité exécutif siège publiquement via webdiffusion depuis le 5 décembre 2012. En mars 2013, le conseil municipal a mandaté la Commission de la présidence du conseil pour étudier les modifications qui seraient requises au Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008) pour refléter cette réalité. La Commission a déposé son rapport et ses recommandations à la séance du conseil du 27 mai 2013. Le 18 septembre 2013, le comité exécutif a répondu favorablement aux deux recommandations de la Commission et a mandaté la Direction du greffe pour lui soumettre, avant la fin octobre, le projet de règlement requis pour donner suite à la recommandation R-1 afin que le comité exécutif continue de siéger publiquement après l'élection générale du 3 novembre 2013.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 1504 - 18 septembre 2013 - Réponse du comité exécutif et mandat à la Direction du greffe

CM13 0380 - 27 mai 2013 - Dépôt au conseil du Rapport de la Commission de la présidence du conseil

CM13 0235 -18 mars 2013 - Mandat à la Commission de la présidence du conseil pour l'étude des modifications requises au règlement RCE 04-008 pour un comité exécutif public

CE05 0821 - 4 mai 2005 - Adoption du Règlement modifiant le règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008-1)

CE04 1716 - 1 septembre 2004 - Adoption du règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008)

DESCRIPTION

Le présent dossier donne suite au mandat confié à la Direction du greffe d'intégrer au

règlement RCE 04-008 les dispositions requises pour refléter la réalité des séances tenues publiquement via webdiffusion, sauf pour les sujets précisés au règlement dont l'étude se fera à huis clos, conformément aux pratiques existantes. Les modifications apportées au règlement RCE 04-008 sont indiquées dans le Tableau des modifications en pièce jointe au présent dossier.

JUSTIFICATION

Le règlement de régie interne doit refléter la volonté du comité exécutif d'assurer la continuité des pratiques mises en place depuis décembre 2012 pour la diffusion publique de ses séances selon les paramètres définis.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits nécessaires pour assurer la webdiffusion des séances du comité exécutif sont prévus dans le budget de la Direction du greffe.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme à l'article 29 de la Charte de la Ville de Montréal.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Evelyne GÉNÉREUX)

Avis favorable avec commentaires :
Direction générale , Direction du greffe (Nancy SINCLAIR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jocelyne L'ANGLAIS

ENDOSSÉ PAR

Jean-François MILOT

Avocate

Tél : 872-3357
Télécop.: 872-5655

Chef de division soutien aux instances et
réglementation

Tél : 514-872-2392
Télécop. : 514 872-1937
Date d'endos. : 2013-09-20

Dossier # :1133599004

CE : 50.001
2013/10/09 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1133751017

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Énoncé de l'intérêt patrimonial du site des bâtiments portant les numéros 161-175, rue de la Montagne et 1193-1201, rue Wellington, arrondissement du Sud-Ouest

La Direction de la culture et du patrimoine recommande:
de prendre connaissance de l'énoncé de l'intérêt patrimonial portant sur le site des bâtiments portant les numéros 161-175, rue de la Montagne et 1193-1201, rue Wellington (arrondissement du Sud-Ouest), conformément à l'ordonnance numéro un du Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136) régissant l'évaluation de l'intérêt patrimonial d'un lieu.

Signé par Jean-Robert CHOQUET **Le** 2013-09-23 14:44

Signataire :

Jean-Robert CHOQUET

Directeur
Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine

IDENTIFICATION

Dossier # :1133751017

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Énoncé de l'intérêt patrimonial du site des bâtiments portant les numéros 161-175, rue de la Montagne et 1193-1201, rue Wellington, arrondissement du Sud-Ouest

CONTENU

CONTEXTE

Dans la perspective d'un éventuel projet de redéveloppement à l'endroit du site mentionné en titre, la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement du Sud-Ouest a formulé une demande d'évaluation de l'intérêt patrimonial auprès de la Division du patrimoine de la Direction de la culture et du patrimoine. Un énoncé de l'intérêt patrimonial a ainsi été réalisé pour le site, conformément à l'ordonnance numéro un du Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136) régissant l'évaluation de l'intérêt patrimonial d'un lieu.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM11 1053 - 19 décembre 2011 - Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136)
CE12 0070 - 18 janvier 2012 - Édicter, en vertu de l'article 19.1 du règlement sur le Conseil du patrimoine (02-136), un projet d'ordonnance régissant l'évaluation de l'intérêt patrimonial d'un lieu

DESCRIPTION

Dépôt de l'énoncé de l'intérêt patrimonial du site des bâtiments portant les numéros 161-175, rue de la Montagne et 1193-1201, rue Wellington (arrondissement du Sud-Ouest).

JUSTIFICATION

Pour mieux connaître et valoriser les différentes composantes du patrimoine montréalais, la Ville de Montréal a mis au point le processus d'évaluation de l'intérêt patrimonial d'un lieu. L'énoncé de l'intérêt patrimonial qui en résulte contribuera à une prise de décision éclairée quant à l'avenir du lieu.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Conformément à l'article 11 de l'ordonnance numéro un du Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136), cet énoncé sera publié sur le site Internet de la Direction suite à son dépôt au comité exécutif.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'évaluation de l'intérêt patrimonial étant complétée, les étapes subséquentes de ce dossier seront assumées par l'arrondissement du Sud-Ouest conformément aux procédures réglementaires en vigueur.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Cet énoncé de l'intérêt patrimonial est conforme à l'ordonnance numéro un du Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136) régissant l'évaluation de l'intérêt patrimonial d'un lieu.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Gilles DOMINGUE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Françoise CARON
Conseiller(ere) en aménagement

Tél : 514-872-4195
Télécop.: 514 872-1007

ENDOSSÉ PAR

Isabelle DUMAS
Chef de division

Tél : 514 872-3953
Télécop. : 514 872-0049
Date d'endos. : 2013-09-13

Dossier # :1133751017



Dossier # : 1132714013

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Division des élections et du soutien aux commissions
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
Projet :	Plan de transport
Objet :	Prendre connaissance du rapport et des recommandations de la Commission permanente sur le transport et les travaux publics portant sur la traversée de la rue: Comment accroître la sécurité et le confort des piétons?

Il est recommandé:

De prendre connaissance du rapport et des recommandations de la Commission permanente sur le transport et les travaux publics portant sur la traversée de la rue: Comment accroître la sécurité et le confort des piétons?

Signé par Yves SAINDON **Le** 2013-09-25 14:04

Signataire :

Yves SAINDON

Greffier et directeur
Direction générale , Direction du greffe

IDENTIFICATION

Dossier # :1132714013

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Division des élections et du soutien aux commissions
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
Projet :	Plan de transport
Objet :	Prendre connaissance du rapport et des recommandations de la Commission permanente sur le transport et les travaux publics portant sur la traversée de la rue: Comment accroître la sécurité et le confort des piétons?

CONTENU

CONTEXTE

Le 23 et le 26 septembre 2013, la Commission permanente sur le transport et les travaux publics déposait son rapport de consultation et ses recommandations respectivement au conseil municipal et au conseil d'agglomération à la suite de l'examen public portant sur la traversée de la rue.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CG13 0134 - Séance du 25 avril 2013 - Approuver le programme d'activités 2013 des commissions permanentes du conseil d'agglomération
- CM13 0335 - Séance du 22 avril 2013 - Approbation du programme d'activités 2013 des commissions permanentes du conseil municipal
- CG12 0087 - Séance du 22 mars 2012 - Approuver le programme d'activités 2012 des commissions permanentes du conseil d'agglomération
- CM12 0221 - Séance du 19 mars 2012 - Approuver le programme d'activités 2012 des Commissions permanentes du conseil municipal

DESCRIPTION

Le rapport de la commission fait suite à l'examen public de la Commission sur le transport et les travaux publics. L'étude de ce dossier a nécessité au total la tenue de 5 séances de travail. Deux séances ont été consacrées à la présentation du dossier (30 avril 2012 et 20 mars 2013). Trois autres séances furent nécessaires pour analyser les commentaires et les mémoires ainsi que pour formuler les recommandations (5, et 12 juin ainsi que le 5 septembre 2013).

Pour ce qui est de la portion publique de l'examen, la commission a tenu au total 7 séances publiques. Deux séances furent consacrées à la présentation du dossier (17 octobre 2012 et 10 avril 2013). La commission a consacré 4 séances pour l'audition des mémoires (1^{er}, 14, 16 et 21 mai), dont 3 d'entre elles ont eu lieu en itinérance dans les arrondissements de Pierrefonds-Roxboro, Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et Côte-des-Neiges-Notre-

Dame-de-Grâce. Finalement, la commission a adopté ses recommandations le 11 septembre 2013.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la *Loi sur les cités et villes* et à la *Charte de la Ville de Montréal*, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux et à favoriser la participation des citoyennes et des citoyens aux débats d'intérêt public.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'examen public a nécessité la parution de 3 avis publics le 3 octobre 2012, le 27 mars et le 28 août 2013, soit 14 jours précédant la tenue des assemblées publiques. Ces avis précisant l'horaire et les modalités de participation, ont paru dans deux grands quotidiens montréalais, un francophone et un anglophone. Les assemblées ont également été annoncées au moyen d'un affichage dans les bureaux Accès-Montréal, les bureaux d'arrondissement et l'Hôtel de ville de Montréal. Des communiqués de presse ont été transmis aux médias et deux lettres d'invitation ont été expédiées à plusieurs individus et organismes susceptibles d'être intéressés par le sujet. Le rapport de la commission a été déposé sur le site des commissions: www.ville.montreal.qc.ca/commissions

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Edwige NOZA

ENDOSSÉ PAR

Emmanuel TANI-MOORE

Secrétaire recherchiste

Tél : 514 872-4259
Télécop.: 514 872-5655

Chef de division - Élections et soutien aux commissions

Tél : 514 872-6957
Télécop. : 514 872-5655
Date d'endos. : 2013-09-25

Dossier # :1132714013



Dossier # : 1133624005

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Division des élections et du soutien aux commissions
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport et des recommandations de la Commission permanente sur les finances et l'administration relativement à la possibilité d'offrir des nouveaux modes de paiement des taxes municipales

Il est recommandé.de:

Prendre connaissance du rapport et des recommandations de la Commission permanente sur les finances et l'administration relativement à la possibilité d'offrir des nouveaux modes de paiement des taxes municipales

Signé par Yves SAINDON **Le** 2013-09-25 14:05

Signataire :

Yves SAINDON

Greffier et directeur
Direction générale , Direction du greffe

IDENTIFICATION

Dossier # :1133624005

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Division des élections et du soutien aux commissions
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport et des recommandations de la Commission permanente sur les finances et l'administration relativement à la possibilité d'offrir des nouveaux modes de paiement des taxes municipales

CONTENU

CONTEXTE

Le 23 septembre 2013, la Commission permanente sur les finances et l'administration déposait son rapport et ses recommandations au conseil municipal relativement à la possibilité d'offrir des nouveaux modes de paiement des taxes municipales.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM13 0361 (22-04-13) - Mandat à la Commission permanente sur les finances et l'administration d'analyser la possibilité d'offrir des nouveaux modes de paiement des taxes municipales
CM13 0067 (29-01-2013) - Nominations aux commissions permanentes

DESCRIPTION

La commission a reçu le mandat d'analyser la possibilité d'offrir des nouveaux modes de paiement des taxes municipales. Une séance de travail a été tenue avec des représentants du Service des finances le 25 juin 2013 et a conclu sur ses recommandations lors d'une autre séance de travail le 20 août 2013.

JUSTIFICATION

Ne s'applique pas

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la Loi sur les cités et villes et à la Charte de la Ville de Montréal, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ne s'applique pas

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre G. LAPORTE
Secrétaire recherchiste

Tél : 514 872-9376

Télécop.: 514 872-5655

ENDOSSÉ PAR

Emmanuel TANI-MOORE
Chef de division - Élections et soutien aux commissions

Tél : 514 872-6957

Télécop. : 514 872-5655

Date d'endos. : 2013-09-25

Dossier # :1133624005



Dossier # : 1133624006

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Division des élections et du soutien aux commissions
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport et des recommandations de la Commission permanente sur les finances et l'administration relativement à la consolidation du statut de la Commission de la fonction publique de Montréal (CFPM)

Il est recommandé de:

Prendre connaissance du rapport et des recommandations de la Commission permanente sur les finances et l'administration relativement à la consolidation du statut de la Commission de la fonction publique de Montréal (CFPM)

Signé par Yves SAINDON **Le** 2013-09-25 14:05

Signataire :

Yves SAINDON

Greffier et directeur
Direction générale , Direction du greffe

IDENTIFICATION**Dossier # :1133624006**

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Division des élections et du soutien aux commissions
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport et des recommandations de la Commission permanente sur les finances et l'administration relativement à la consolidation du statut de la Commission de la fonction publique de Montréal (CFPM)

CONTENU**CONTEXTE**

Le 23 septembre 2013, la Commission permanente sur les finances et l'administration déposait son rapport et ses recommandations au conseil municipal relativement à la consolidation du statut de la Commission de la fonction publique de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM13 0236 (18-03-2013) - Mandat à la Commission permanente sur les finances et l'administration de se pencher sur la consolidation du statut de la Commission de la fonction publique de Montréal
CM13 0067 (29-01-2013) - Nominations aux commissions permanentes

DESCRIPTION

La commission a reçu le mandat d'étudier la consolidation du statut de la Commission de la fonction publique de Montréal (CFPM). Elle a tenu une séance de travail le 13 mai 2013 où elle a reçu séparément la CFPM et le Service du capital humain et des communications. Elle a convenu de ses recommandations lors d'une autre séance de travail le 20 août 2013.

JUSTIFICATION

Ne s'applique pas

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la Loi sur les cités et villes et à la Charte de la Ville de Montréal, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ne s'applique pas

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre G. LAPORTE
Secrétaire recherchiste

Tél : 514 872-9376

Télécop.: 514 872-5655

ENDOSSÉ PAR

Emmanuel TANI-MOORE
Chef de division - Élections et soutien aux commissions

Tél : 514 872-6957

Télécop. : 514 872-5655

Date d'endos. : 2013-09-25

Dossier # :1133624006



Dossier # : 1133624007

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Division des élections et du soutien aux commissions
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport et des recommandations de la Commission permanente sur les finances et l'administration suite à l'Étude du Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2014-2016 de la Ville de Montréal et de l'agglomération

Il est recommandé de:

Prendre connaissance du rapport et des recommandations de la Commission permanente sur les finances et l'administration suite à l'Étude du Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2014-2016 de la Ville de Montréal et de l'agglomération

Signé par Yves SAINDON **Le** 2013-09-25 14:04

Signataire :

Yves SAINDON

Greffier et directeur
Direction générale , Direction du greffe

IDENTIFICATION**Dossier # :1133624007**

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Division des élections et du soutien aux commissions
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport et des recommandations de la Commission permanente sur les finances et l'administration suite à l'Étude du Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2014-2016 de la Ville de Montréal et de l'agglomération

CONTENU**CONTEXTE**

Les 16 et 17 septembre 2013, la Commission permanente sur les finances et l'administration déposait son rapport et ses recommandations aux conseils municipal et d'agglomération suite à l'étude publique du PTI 2014-2016.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM13 0679 (22-08-2013) - Mandat donné à la Commission permanente sur les finances et l'administration d'étudier le PTI 2014-2016, volet ville centrale

CG13 0274 (22-08-2013) - Mandat donné à la Commission permanente sur les finances et l'administration d'étudier le PTI 2014-2016, volet agglomération

CM13 0067 (29-01-2013) - Nominations aux commissions permanentes

DESCRIPTION

La Commission a reçu le mandat d'étudier le PTI 2014-2016. Elle a tenu huit séances publiques les 30 août, 3, 4, et 5 septembre 2013. Elle a adopté ses recommandations en assemblée publique le 9 septembre 2013.

JUSTIFICATION

Ne s'applique pas

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la Loi sur les cités et villes et à la Charte de la Ville de Montréal, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le 23 août 2013, des avis précisant l'horaire et les modalités de participation ont paru dans deux grands quotidiens montréalais, un francophone et un anglophone. Les assemblées ont également été annoncées au moyen d'un affichage dans les bureaux Accès Montréal, les bureaux d'arrondissement et sur le site Internet des commissions du conseil. De plus, une invitation a été expédiée, par courrier régulier ou courrier électronique, à plus de 300 individus et organismes susceptibles d'être intéressés par le sujet et, enfin, un communiqué de presse a été transmis à tous les médias et des messages ont été transmis sur Twitter (@Comm_MTL) et sur la page Facebook des commissions permanentes du conseil.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ne s'applique pas

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre G. LAPORTE
Secrétaire recherchiste

Tél : 514 872-9376
Télécop.: 514 872-5655

ENDOSSÉ PAR

Emmanuel TANI-MOORE
Chef de division - Élections et soutien aux commissions

Tél : 514 872-6957
Télécop. : 514 872-5655
Date d'endos. : 2013-09-25

Dossier # :1133624007



Dossier # : 1133624008

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Division des élections et du soutien aux commissions
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport et des recommandations de la Commission permanente sur les finances et l'administration suite à l'Étude publique du Rapport annuel du Vérificateur général pour l'exercice 2012

Il est recommandé de:

Prendre connaissance du rapport et des recommandations de la Commission permanente sur les finances et l'administration suite à l'Étude publique du Rapport annuel du Vérificateur général pour l'exercice 2012.

Signé par Yves SAINDON **Le** 2013-09-27 12:56

Signataire :

Yves SAINDON

Greffier et directeur
Direction générale , Direction du greffe

IDENTIFICATION**Dossier # :1133624008**

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Division des élections et du soutien aux commissions
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport et des recommandations de la Commission permanente sur les finances et l'administration suite à l'Étude publique du Rapport annuel du Vérificateur général pour l'exercice 2012

CONTENU**CONTEXTE**

Les 23 et 26 septembre 2013, la Commission permanente sur les finances et l'administration déposait son rapport et ses recommandations aux conseils municipal et d'agglomération suite à l'étude publique du Rapport annuel du Vérificateur général pour l'exercice 2012

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM13 0067 (29-01-2013) - Nominations aux commissions permanentes

DESCRIPTION

La Commission a étudié le Rapport annuel du Vérificateur général pour l'exercice 2012. Elle a tenu une assemblée publique le 12 juin 2013 pour recevoir la présentation du Vérificateur général et les interventions des citoyens. Elle a tenu une assemblée publique le 9 septembre 2013 pour adopter ses recommandations.

JUSTIFICATION

Ne s'applique pas

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la Loi sur les cités et villes

et à la Charte de la Ville de Montréal, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le 29 mai 2013, des avis précisant l'horaire et les modalités de participation ont paru dans deux grands quotidiens montréalais, un francophone et un anglophone. Les assemblées ont également été annoncées au moyen d'un affichage dans les bureaux Accès Montréal, les bureaux d'arrondissement et sur le site Internet des commissions du conseil. De plus, une invitation a été expédiée, par courrier régulier ou courrier électronique, à plus de 300 individus et organismes susceptibles d'être intéressés par le sujet et, enfin, un communiqué de presse a été transmis à tous les médias et des messages ont été transmis sur Twitter (@Comm_MTL) et sur la page Facebook des commissions permanentes du conseil.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ne s'applique pas

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre G. LAPORTE
Secrétaire recherchiste

Tél : 514 872-9376
Télécop.: 514 872-5655

ENDOSSÉ PAR

Emmanuel TANI-MOORE
Chef de division - Élections et soutien aux commissions

Tél : 514 872-6957
Télécop. : 514 872-5655
Date d'endos. : 2013-09-27

Dossier # :1133624008